



Saint-Pie

Deux tragédies sur la route...

- Saint-Pie: 3 morts
- Sainte-Rosalie: 1 mort et sept blessés graves

(page A-2 et A-6)



S.-Rosalie

128e ANNÉE
NO 47
MERCREDI
18 MARS 1981
6 CAHIERS
72 PAGES
45c

le COURRIER

DE SAINT-HYACINTHE

Le doyen
des journaux
français
d'Amérique.

SOMMAIRE

Annonces classées F-6 à F-14
La Pensée de Bagot E-1 à E-5
Service des loisirs B-10, B-11
Recettes D-6
Spectacles E-9 à E-11, E-14
Sports B-1 à B-9
Télévision B-8
Avis de décès B-13
Quelques pages...D-2

Elections 81

• Parti libéral:

-L'assainissement des eaux, un point capital chez nous



• Parti québécois

-M. Dupré est choisi candidat

-La confiance au Québec, la clé de toute la campagne

(R. Lévesque)



• Union nationale

-Roch Lasalle lance sa campagne avec le candidat F. Cordeau



• Verchères

-Charbonneau parle de sauver les textiles

-Gaudette lance un projet nouveau le "Plan 5"...

(page A-6, A-10 et A-11)

Importante saisie de cocaïne

(page A-7)



Chauffeur de taxi trouvé étranglé à S.-Théodore. Sa voiture, retracée à Ste-Rosalie

(page A-6)

INDUSTRIE

-Création de 90 nouveaux emplois chez Comète

-Un projet de relocalisation très important pour Volcano

(page A-5)

Napoléon Bourassa et son oeuvre à S.-Hyacinthe

(page D-2)

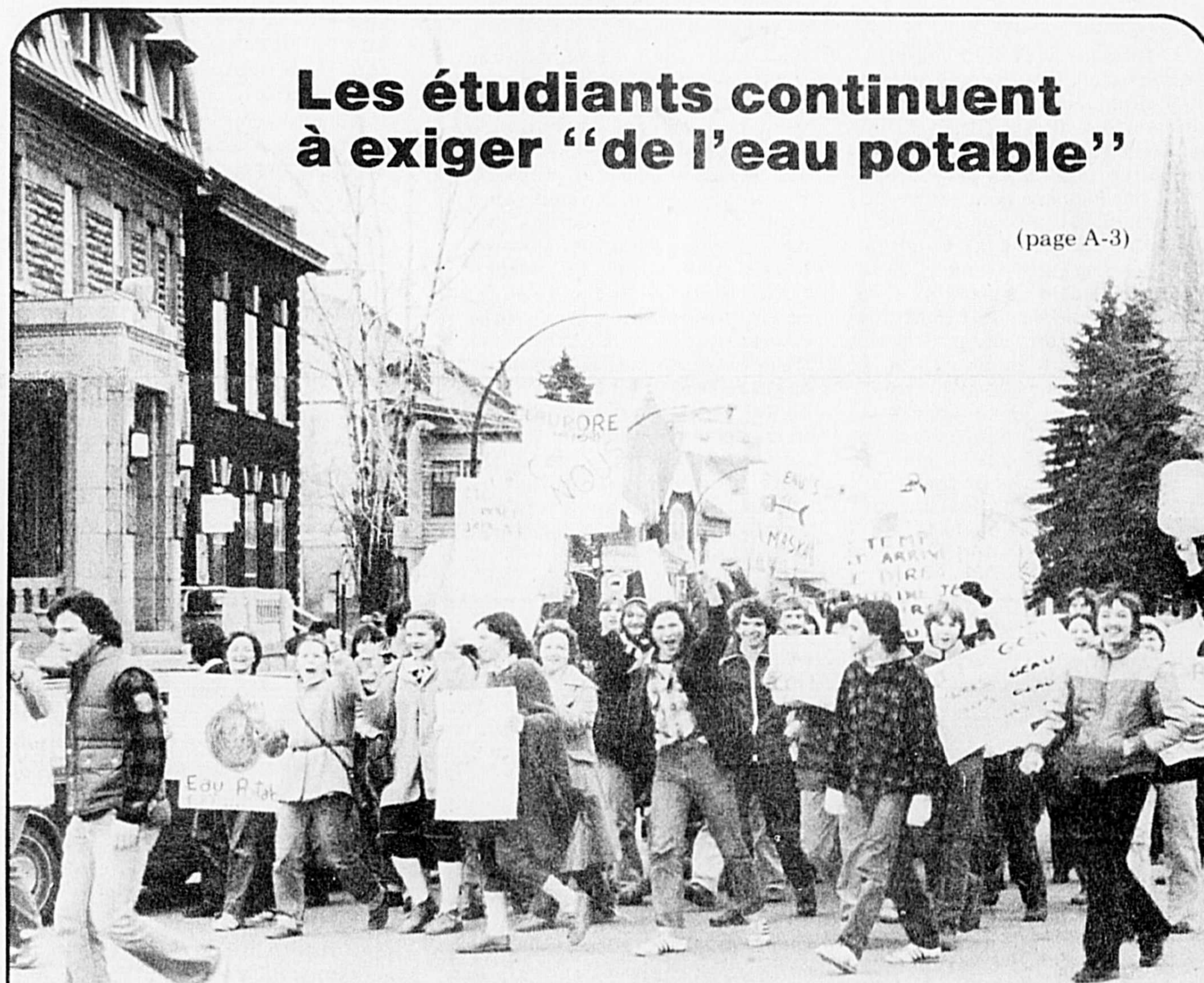


Histoire de la ville de SAINT-HYACINTHE

(page C-7)

Les étudiants continuent à exiger "de l'eau potable"

(page A-3)



Et les profs rejoignent le bal...

A lire cette semaine

Le Groupe Commerce informe ses "clients"

Les automobilistes savent que les primes d'assurance sont à la hausse mais combien sont au courant de l'évolution du marché, des pièces et de la main-d'oeuvre? (page A-8)

Une syndicalisation qui soulève des difficultés

La compagnie Germain Larivière, de Sainte-Rosalie, est à l'heure présente le site d'un effort de syndicalisation des cinquante employés. Mais deux syndicats sont sur les rangs. (page A-2)

Les dissidents organisent un autre référendum du porc

Les "dissidents" de l'industrie porcine ont décidé de conduire, en même temps que le référendum de la Régie, un autre vote postal auprès des producteurs. (page B-12)

L'Afeas des années '80!

(page F-2)

Les gagnants de la saison

(page A-12)

Nouvelles régionales

Des nouvelles du Comité des patriotes de S.-Charles

Dans la région de Saint-Denis et Saint-Charles, la Fête des patriotes n'est pas le fait d'un seul jour mais d'une organisation de tous les instants, à l'année longue. (page B-12)

La place du "manager" en affaires

(page C-3)

L'ordinateur au service du producteur

(page C-1)

Nouvelles de Rougemont et la région...

(pages C-1 à C-3)



RUMEURS RUMEURS RUMEURS RUMEURS DE MA VILLE

On vous avait bien prévenu, ne cherchez pas autre chose que des petits à-côtés de la campagne électorale dans les propos de la vieille bougresse, cette semaine. Allons-y donc pour un petit tour dans les vertes (ou bleues) prairies de l'Union nationale qui a tenu toute une fête de famille, dimanche dernier. Et même si l'U.N. parle bien fort de renouvellement ces jours-ci, on n'a pas perdu pour autant ses bonnes vieilles habitudes dans le parti de Maurice Duplessis. Ainsi, on a passé le chapeau au cours de l'après-midi, ce qui a permis de recueillir plus de 1 100\$. Faut dire que l'U.N. a bien besoin de cette précieuse manne, elle dont les coffres sont passablement dégarnis au début de cette campagne qui, a reconnu le chef Roch LaSalle, aurait pu arriver quinze jours plus tard.

Chez l'U.N. toujours, le candidat Fabien Cordeau n'a pas tellement apprécié, semble-t-il, l'analyse qu'a faite un journaliste de La Presse sur le comté de Saint-Hyacinthe. Grosso modo, le journaliste concluait que, même si Fabien Cordeau était toujours assez populaire, il ne s'était pas tellement distingué par ses interventions en Chambre et que ce n'est peut-être plus suffisant d'aller aux baptêmes, mariages ou funérailles pour être réélu. Petite précision apportée par M. Cordeau, il n'est allé à aucun baptême depuis son élection. Qu'on se le dise!

Du côté du PQ, c'était l'allégresse générale à la vue des centaines de militants qui participaient à la convention d'investiture, lundi soir. Bien sûr, il y avait MM. Lévesque et Charron sur place, ce qui n'est pas mauvais pour attirer du monde, mais il y avait aussi trois candidats sur les rangs, ce qui ne nuit pas non plus. L'envers de la médaille toutefois c'est qu'avec tant de candidats, les réconciliations sont plus difficiles parfois. Et on rencontrait bien des militants qui priaient pour que se réalisent "l'union sacrée". D'autant plus qu'on sent que le fruit est mûr dans Saint-Hyacinthe et on s'est fait un malin plaisir de souligner que la convention libérale n'avait attiré qu'une centaine de personnes.

La campagne électorale a même des retombées sur la scène municipale et le maire Rhéaume a lui aussi fait les frais de l'article de La Presse qui laissait entendre qu'il avait eu un bon coup de pouce du PQ, le 2 novembre dernier, et qu'il ferait sa part cette fois-ci. Le maire a donc dû mettre les choses au clair, lundi soir, et il a juré ses grands dieux qu'il n'était pas question qu'il s'embarque dans la campagne provinciale et pour aucun parti. Point final!

En fait, il se passe tellement de choses dans cette campagne qui promet qu'on ne peut tout vous raconter cette semaine. Par exemple, c'est incroyable le roman d'amour qui lie les militants péquistes et leur chef, l'admiration sans borne qu'on éprouve pour ce monsieur. Après que le président du PQ local, très ému, ait avoué qu'il était son idole, c'est Claude Charron qui a axé la majeure partie de son discours sur la personne de son chef, en même temps qu'il égratignait M. Ryan, évidemment. On vous en recase, la semaine prochaine, comme on vous recasera de bien des choses telles le règlement intervenu entre la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe et ses employés.

Enfin, il y a ce bon vieux dossier de la Yamaska qui est là à cœur d'année, bien sûr, mais dont tous les candidats parleront en abondance au cours des prochaines semaines. Et avec les prises de position énergiques des étudiants du cégep, vous pouvez être sûrs que les hommes politiques se jetteront sur ce morceau "de choix". D'ailleurs, Dame Rumeur en a appris des vertes et des pas mûres, cette semaine. Comme le fait qu'on a installé de rutilantes fontaines d'eau de source au département de santé communautaire de l'hôpital Honoré-Mercier. Et les étudiants, lors de leur virée à l'hôtel de ville, ont eu la surprise de découvrir pareille fontaine de l'édifice municipal. De bien bizarres acquisitions quand toutes les autorités s'évertuent à vanter l'eau "potable" de Saint-Hyacinthe.

Allégeance syndicale

Vers une bataille en règle chez Germain Larivière Ltée?

Par Alain Rodier

La bataille pour la syndicalisation des employés de Germain Larivière Ltée, cette entreprise bien connue de Sainte-Rosalie, est amorcée depuis quelques semaines déjà, et tout indique qu'on devra faire appel au ministère du Travail pour démêler l'imbroglio qui semble régner dans cette histoire.

Après le dépôt, le 19 février, d'une requête en accréditation par le Syndicat des employés de Germain Larivière (CSN), voilà qu'une autre organisation nommée Syndicat des employés de Germain Larivière (BSS) Inc. vient de déposer ces derniers jours pareille requête pour représenter les employés de l'entreprise.

Et pour compliquer un peu le scénario, la direction aurait décidé de fermer son département de décoration, le 20 février, soit au lendemain du dépôt de la requête du syndicat affilié à la CSN, une décision qui, pour le syndicat, équivaut ni plus ni moins qu'au congédiement des deux employés du département.

Tel est le portrait à l'heure actuelle chez Germain Larivière où une campagne a été entreprise, il y a quelques semaines, pour syndiquer les quelque 50 secrétaires, vendeurs et préparés à l'expédition.

Du côté de la CSN, on a d'ailleurs logé des plaintes auprès du ministère du Travail pour ces deux "congédiements" qui interviennent en période de syndicalisation, de même qu'un grief à l'égard de la compagnie qui, dit-on, aurait modifié les conditions de travail des employés depuis quelque temps.

Et à la CSN, on s'explique assez mal la raison de cette "fermeture" du département de décoration, d'autant plus, assure-t-on, que ce département qui ne fonctionnait pas trop bien, il y a six mois, voyait ses ventes augmenter régulièrement ces derniers mois.

Par contre, du côté de l'entreprise, on jure ses grands dieux que le terme de congédiement ne s'applique pas du tout et qu'on a tout bonnement décidé de fermer le

département pour des raisons de rentabilité. "On subissait pertes par-dessus pertes et, à la fin de notre année fiscale (fin janvier), on a donc décidé de fermer le département" déclare le gérant Serge Leduc.

D'ailleurs, ajoute ce dernier,

"on n'a reçu la lettre nous avisant du dépôt de la requête que le 24 février seulement", alors que la fermeture du département a été annoncée le 20 du même mois. Quant à la requête présentée par le deuxième syndicat, elle n'est parvenue aux bureaux de l'entreprise que la semaine dernière.

Parce qu'il y a bien sûr ce deuxième syndicat dans le décor, un "syndicat de boutique", dit la CSN, un "syndicat indépendant" qui a présenté en tout cas sa requête après celle de l'organisation affiliée à la CSN. On peut donc présumer qu'un commissaire du Travail devra trancher le litige.

A Sainte-Rosalie:

Un accident de la route fait un mort et sept blessés

par Louise Lamothe

La route 116, à Sainte-Rosalie, fut le théâtre d'une autre tragédie alors que Serge Courchesne, 19 ans, du 2515, rue Martel, à Saint-Hyacinthe, a perdu la vie lors du collision frontale.

L'accident est survenu le lundi 16 mars, vers 16 heures 05. Tous les occupants des deux véhicules, impliqués dans cet accident de la route, furent blessés. Il s'agit d'Alfred Doneault, Carole Pion, Stéphane Godcharles et Emmanuelle Pion, de Saint-Raphaël de Bellechasse, ainsi que Daniel Tanguay du 16855 de la rue Lapierre, à Saint-Hyacinthe, Line Cournoyer, de Saint-Simon, et Guy Pion du 16720 de la rue Concorde Sud, à Saint-Hyacinthe.

Selon le rapport sommaire de agents, l'accident se serait produit alors que le conducteur du véhicule, qui se dirigeait en direction de Drummondville, a effectué un dépassement illégal!

Afin de libérer les blessés et la victime des véhicules, fort accidentés, on a dû faire appel aux pompiers qui utilisèrent l'outil Hurst (mâchoire de vie) pour ouvrir les portières des automobiles.

Ce sont les agents Yvan Mongeau et Michel Coolidge de la Sûreté du Québec, détachement de Saint-Hyacinthe, qui furent appelés sur les lieux de l'accident. Les ambulanciers B.G.R. de Saint-Hyacinthe ont transporté tous les blessés au centre hospitalier Honoré-Mercier.



On a dû faire appel aux pompiers pour sortir les blessés et la victime, des deux voitures de promenade impliquées dans l'accident qui est survenu le lundi 16 mars, vers 16 heures, sur la route 116, à Sainte-Rosalie. L'outil Hurst a été d'un grand secours dans ce travail.

Grève générale chez Inter-Cité

Par Alain Rodier

Nouvelle escarmouche sur le front du transport en commun dans la région de Saint-Hyacinthe. Après les nombreux conflits de travail qui ont secoué la CTRSM ces derniers mois, c'est maintenant chez Inter-Cité que les autobus ne roulent plus.

Les employés syndiqués du réseau Inter-Cité de même que leurs collègues de Verreault Transport, de Granby, qui font partie du même syndicat (deux accréditations distinctes) ont en effet déclenché la grève générale dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, carrément insatisfaits des dernières offres de la partie patronale.

Les chauffeurs et mécaniciens, membres du Syndicat des salariés de Verreault transport (CSN),

ont donc mis à exécution leur menace eux qui s'étaient prononcés massivement en faveur de la grève, il y a environ un mois. Le vote de grève avait d'ailleurs été entériné par 95% des syndiqués de Verreault, présents à l'assemblée générale, et par 98% de leurs collègues d'Inter-Cité.

Et les habitués du réseau devront, semble-t-il, prendre leur mal en patience puisqu'on ne voit pas l'ombre d'un règlement, la séance de conciliation, tenue vendredi dernier, s'étant soldée par un échec.

Avec ce nouveau conflit, c'est donc toute une série de municipalités qui seront privées de transport en commun puisque le réseau Inter-Cité assure le transport in-

ter-urbain entre des villes comme Saint-Hyacinthe et Granby. Quant à Verreault Transport, c'est cette compagnie qui s'occupe du transport à Granby, en plus de transport scolaire et de desservir certaines lignes.

La précédente convention collective est échue depuis février 1980, soit plus d'un an, et les négociations ont débuté à la mi-octobre. Depuis un peu plus de trois semaines, un conciliateur s'affaire dans le dossier.

Et ce n'est pas le travail qui manque pour ce dernier, paraît-il, puisque selon le président du syndicat, c'est sur l'ensemble de la convention que les négociations achoppent et que les syndiqués risquent de perdre des droits ac-

quis qui figuraient dans l'ancien contrat de travail.

Par exemple, au chapitre des salaires, le porte-parole syndical affirme que les dernières offres patronales équivalent en fait à une baisse de salaire pour les chauffeurs, compte tenu des intentions de la compagnie d'enlever les heures d'attente rémunérées auparavant. Quant aux mécaniciens, ils risquent de perdre dans l'affaire le montant de 100\$ que leur octroyait l'entreprise pour les outils.

La situation ne semble donc pas très encourageante pour les habitués du réseau qui, on s'en rappellera, avaient été privés durant quatre mois en 1975, lors de la longue grève qu'avaient menée les syndiqués.

MINI LOTO

13 mars 1981
468862

Tous les billets gagnants de \$250. et \$50. de la Mini sont encaissables à toute succursale de la BCN

Numéro complet gagne \$50,000
Les cinq derniers chiffres gagnent 5,000
Les quatre derniers chiffres gagnent \$250
Les trois derniers chiffres gagnent \$50
Les deux derniers chiffres gagnent \$5

LOTO PERFECTA 6-36

Les 6 numéros gagnants sont:
14, 18, 20, 26, 31, 36
No complémentaire: 24

PROVINCIAL

Le détenteur du billet portant le numéro 3074333 gagne \$500,000. Ceux dont les billets se terminent par les six derniers chiffres, \$50,000.; ceux par les cinq derniers, \$1000 et ceux par les quatre derniers, \$100 et des trois derniers, \$25. et les deux derniers \$10.

le courrier
DE SAINT-HYACINTHE

NOUS ASSURONS

- propriétaire • locataire
- bloc appartement
- commerce • industrie



695, ave Sainte-Anne (coin Girouard) Saint-Hyacinthe, Qué. J2S 5G4
Tél.: 773-2567
Beloell: 467-5815
COURTIERS • Établie depuis 1944
EDIFICE A PLACE D'ASSURANCES

HEURES DE BUREAU: Lundi: 8 h 30 à 17 h - jeudi: 8 h 30 à 20 h
mardi, mercredi, vendredi: 8 h 30 à 16 h 30
(ouvert le midi et jeudi soir)

luc tétreault robert théroux optométristes

EXAMENS VISUELS
LENTILLES DE CONTACT RÉÉDUCATION VISUELLE
SERVICES VISUELS COMPLETS

1525, rue Saint-Antoine
Saint-Hyacinthe Tél.: 773-8479

CENTRE DE LA PHOTO MAXI-COULEUR

PHARM-MAXI SUPER ESCOMPTES



Galerie
Saint-Hyacinthe
773-7415

Lundi - mardi - mercredi
9 h à 18 h
Jeudi - vendredi
9 h à 21 h 30
Samedi
9 h à 17 h 30

centre-ville
1312, rue
Des Cascades
773-8447

Lundi au vendredi
de 8 h 30 à 21 h 30
Samedi
de 8 h 30 à 17 h 30

Face à l'Hôpital
2665,
ave Sainte-Anne

ouvert jusqu'à minuit
773-8449
Lundi au samedi
de 8 h à minuit
Dimanche
de 9 h à minuit

OBTENEZ

2 photos 5 x 7
du même négatif
pour

99¢

En vigueur du 25 février au 31 mars

Lors du traitement d'un
film couleur, obtenez
le double de vos photos.

5¢ la copie

MEILLEURS PRIX EN VILLE

Le Courrier

DE SAINT-HYACINTHE

Dr. Marc Cusson

OPTOMÉTRISTE
EXAMEN DE LA VUE
VERRES DE CONTACT1530, rue des Cascades
Saint-Hyacinthe
Tél.: 773-8118

Débrayage et manifestation

Les étudiants du cégep y tiennent à l'eau potable

Par Alain Rodier

Plus question de douter du sérieux des étudiants du cégep, dans le dossier de l'eau potable à Saint-Hyacinthe!

Après avoir occupé les bureaux de l'administration du collège, la semaine précédente, les étudiants ont intensifié leurs moyens de pression, jeudi dernier, en votant à une très forte majorité en faveur du débrayage et en fermant tout simplement le cégep, jeudi et vendredi.

Et, soucieux de démontrer aux Maskoutains que le problème de l'eau potable concernait tous et chacun, une bonne centaine d'entre eux ont paradé dans les rues de la ville, jeudi après-midi, et sont allés manifester leur mécontentement à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Les moyens de pression ne se sont pas arrêtés aux marches de l'hôtel de ville. Vendredi matin, plusieurs dizaines d'étudiants ont tout bonnement érigé un barrage au coin des rues Boullé et Sicotte, empêchant ainsi tout le personnel du collège de se rendre au boulot.

Et la "bataille pour l'eau potable" dans laquelle se sont engagés résolument les étudiants, appuyés

en cela par les trois syndicats du collège, pourrait bien avoir des lendemains agités puisque, dès lundi prochain, à midi, une autre assemblée générale portant sur la question se tiendra au cégep.

Faut vous dire tout de suite cependant que le débrayage, voté la semaine dernière par les étudiants (400 pour, 26 contre), a été décidé deux jours seulement avant la semaine de relâche qui débutait hier (lundi). Bien difficile donc d'évaluer correctement la "colère" des étudiants.

Par contre, il faut vous dire aussi qu'on n'a pas mis de temps à entériner le débrayage, la question ayant été vidée après à peine une demi-heure, et que les interventions en faveur du débrayage récoltaient leur bonne part d'applaudissement alors que les "contre" tombaient à plat.

On a profité de l'assemblée pour mettre sérieusement en doute les calculs de la direction qui évalue le coût de l'eau potable (via des fontaines) à 30 000\$ par année et on n'a pas raté l'occasion de souligner que le directeur général du cégep venait de se payer de nouveaux bureaux pour la bagatelle de 4 000\$ environ.

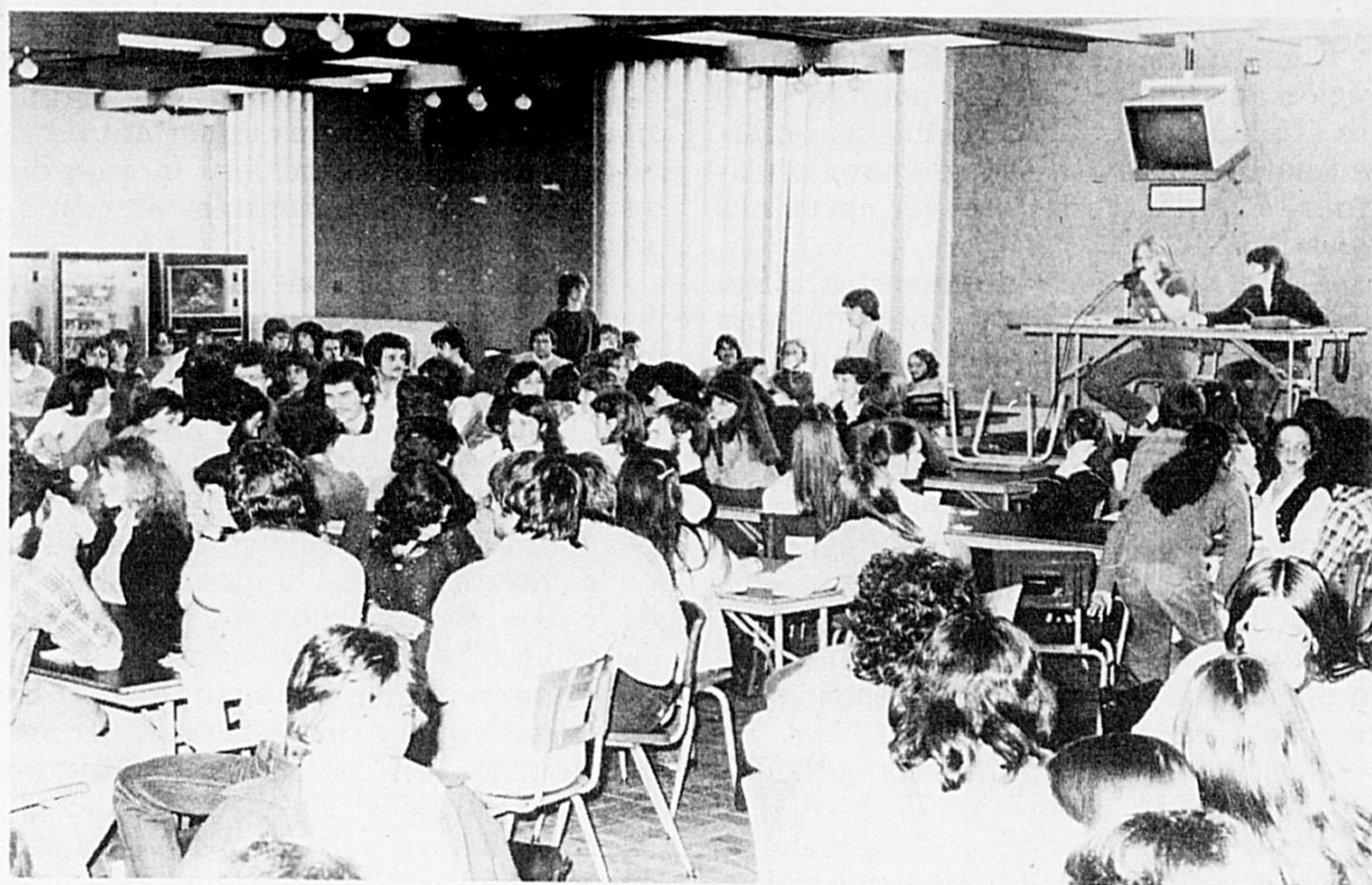
Et on a bien pris soin de préci-

ser à quelques reprises que le problème ne concernait pas uniquement le cégep: les étudiants ont d'ailleurs formé un comité de cinq membres pour se pencher sur le dossier et établir des contacts avec les autres mouvements et institutions scolaires intéressés à emboîter le pas.

Jeudi après-midi, la marche sur l'hôtel de ville s'est déroulée sans anicroche et les étudiants ne sont demeurés que quelques minutes devant l'édifice municipal. La Sûreté municipale n'a pas été longue à venir faire son petit tour et les six agents envoyés "à la rescousse" ont rapidement mis un terme à la "démonstration".

Quelques étudiants ont tout de même eu le temps de faire une découverte intéressante à l'intérieur de l'hôtel de ville et en sont ressortis avec des gobelets de carton remplis de l'eau de la fontaine installée dans l'édifice.

Enfin, vendredi matin, à l'aide de quelques voitures et d'une bonne centaine d'étudiants, on a dressé un barrage digne (ou presque) de ceux érigés ces derniers temps dans la Matapédia. Pas de casse là non plus. La suite à la prochaine assemblée générale des étudiants!



Les étudiants du cégep ont clairement indiqué, jeudi dernier, qu'ils n'entendaient pas "lâcher le morceau" dans le dossier de l'eau potable. Réunis en assemblée générale, en avant-midi, plus de 400 d'entre eux (seulement 26 contre) ont voté en faveur d'un débrayage de deux jours. Et dès lundi prochain, on ramènera la question sur le tapis au cours d'une autre assemblée générale.

Appui aux étudiants

De l'eau "pas buvable" disent les enseignants

Par Alain Rodier

Les étudiants ne seront pas les seuls à mener la bataille de l'eau potable à l'intérieur du cégep de Saint-Hyacinthe.

L'exécutif du syndicat des enseignants du collège a décidé de mettre lui aussi son grain de sel dans le dossier de l'eau "potable" distribuée au cégep et a annoncé, jeudi dernier, qu'il était de tout coeur avec les revendications des étudiants.

La position de l'exécutif est limpide (bien plus que l'eau de la Yamaska): non seulement l'eau servie au cégep n'est pas potable, mais elle est carrément "pas buvable". D'ailleurs, les enseignants

avaient déjà exigé en février, au cours d'une rencontre avec l'administration, l'installation de deux points d'eau au collège.

Quant aux allégations de la direction voulant que la "facture" avoisine les 30 000\$, les membres de l'exécutif trouvent ces prévisions plutôt "farfelues", d'autant plus, disent-ils, que le chiffre de 2 000 personnes, circulant dans le cégep à chaque jour (cité par le directeur général), est nettement trop élevé.

De toute façon, les raisons d'ordre monétaire devraient peser bien peu dans la balance, estiment-ils, quand il s'agit d'assurer un service essentiel comme celui-là.

Et la direction du collège est bien mal placée, selon eux, pour mettre tout cela sur le compte des coupures budgétaires puisque le cégep aurait reçu 25 000\$ de plus que son budget prévu pour le mobilier et cela, c'est en plus du mobilier du siège social (ancien cégep Bourchemin) qui a été transféré au collège.

Les enseignants rétorquent également que le directeur général ne devrait pas se défilier mais plutôt prendre "sa responsabilité sociale" et faire ses propres pressions auprès des autorités municipales et des ministères concernés afin qu'on ait de l'eau vraiment potable au cégep.

Eau potable

Le directeur général du cégep préfère ne pas se prononcer

Par Alain Rodier

Tout en avouant que l'eau potable de Saint-Hyacinthe peut être "discutable", le directeur général du cégep, M. André Bouchard, n'a pas l'intention de partir en guerre à son tour. "Je ne suis pas un spécialiste en eau potable et je n'ai pas à me prononcer sur la question".

Telle est la réponse que nous a servie le directeur général de l'institution, suite à "l'ultimatum" que lui avaient adressé, au cours de leur assemblée générale de jeudi dernier, les étudiants qui réclamaient que ce dernier prenne position publiquement dans les pages du journal.

M. Bouchard s'en tient tou-

jours au même argument: pour le ministère de l'Environnement, l'eau traitée de la Yamaska est potable et il ne lui appartient pas de remettre en cause ce verdict des spécialistes, même si, dit-il, "je comprends les étudiants et les autres groupes".

Mais, même s'il "comprend" les revendications des étudiants qui en ont jusque-là d'ingurgiter le précieux "nectar" puisé de la Yamaska, le directeur général n'appuie pas les méthodes employées par les étudiants, jeudi et vendredi derniers.

Quant aux accusations des étudiants et des enseignants qui soulignent qu'au cégep, on n'a pas de budget pour l'eau, mais qu'on en a pour le mobilier, M. Bouchard reconnaît

que le collège a eu droit à un budget supplémentaire pour cet item mais que le tout fait suite à la dérégionalisation et qu'on manquait effectivement de bureaux au "nouveau" collège. Et il prend la peine d'ajouter que si le ministère a alloué un tel budget supplémentaire pour le mobilier, il ne faudrait pas s'attendre à pareilles largesses pour la question de l'eau.

Quelle est la solution alors? A cela, le directeur général réplique qu'on étudie actuellement d'autres possibilités que l'installation de fontaines qui s'avèrerait définitivement trop coûteuse, des solutions comme l'installation d'un puits, de filtres ou de citernes. Là aussi, suite au prochain numéro!

A la piscine du cégep

Un étudiant se noie devant ses camarades

par Louise Lamothe

Gilles Charlebois, 18 ans, un étudiant de l'Institut de technologie agricole et alimentaire de Saint-Hyacinthe, s'est noyé mercredi soir dernier, dans la piscine du cégep Saint-Hyacinthe, alors que plusieurs autres baigneurs étaient également présents.

Le drame s'est produit plus précisément le mercredi 11 mars, vers 19 heures 35. La victime, domiciliée avenue Cité des Jeunes, à Vaudreuil, faisait des longueurs

de piscine sous l'eau. A plusieurs reprises, des sauveteurs l'ont averti d'arrêter ce petite manège fort dangereux!

Plusieurs personnes étaient présentes autour de la piscine lorsque tout à coup, elles virent une forme humaine gisant dans les profondeurs de la piscine.

Les sauveteurs sont allés chercher le corps de Gilles Charlebois puis une équipe d'instructeurs spécialisés en réanimation qui se

trouvait dans un autre local, fut appelée sur les lieux de la tragédie.

Leurs efforts furent vains. Les résultats de l'autopsie, pratiquée jeudi dernier sur le jeune étudiant, indiquent que Gilles Charlebois est bien mort à la suite d'un noyade.

C'est l'agent Roger Bilodeau, du service des enquêtes de la Sûreté municipale de Saint-Hyacinthe, qui fut chargé du dossier.




3000, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe tél. 774-5301

NOUS VOUS OFFRONS...
















Les sensationnelles.

POSSIBILITÉ FINANCEMENT GMAC **14,2%**
Pour une période limitée.

et tout cela avec le sourire. Qui dit mieux!

NOUS POUVONS VOUS OFFRIR

OBLIGATIONS DE MUNICIPALITÉS	13 1/2%	à 14%
L'INTÉRÊT PAYÉ TOUS LES SIX MOIS Terme d'échéance de un an à 10 ans		
CERTIFICATS PLACEMENT GARANTIS	13 1/4%	à 14%
INTÉRÊT MENSUEL - SEMESTRIEL - ANNUEL COMPOSÉ Terme d'échéance de un an à 5 ans		
Institutions Membres de l'Assurance Dépôt du Canada et inscrites à la Régie d'Assurance Dépôt du Québec		
AUCUN FRAIS D'ACQUISITION		
À NOS CLIENTS, nous encaissons sans frais vos coupons d'intérêt et complétons les formules de déclaration T600		
Autres renseignements fournis sur demande Aussi commande de Bourse exécutées aux conditions régulières		
RENÉ DESJARDINS Assisté de HÉLÈNE VIENS - LAURENT SICOTTE - GILLES MANSEAU 1600, ouest Boul. Girouard, Saint-Hyacinthe 774-5316-17		
Représentants de GRENIER, RUEL ET CIE INC. fondée en 1946 Membres de l'Association Canadienne des Courtiers et de la Bourse de Montréal.		

éditorial

Un commerce inévitable?

Dans l'accalmie relative que connaît la région au chapitre de l'eau potable, seuls les étudiants du Cegep semblent conserver suffisamment d'énergie pour continuer, à leur façon, de poser certaines questions.

Il faut dire que les découvertes, effectuées par ces derniers au cours de leurs pérégrinations, n'ont pas contribué à diminuer leur ardeur, loin de là. Pour les prochains jours, il faut s'attendre à une période plus calme puisqu'il y a "semaine de lecture" au collège, mais dès la semaine prochaine, l'action doit reprendre de plus belle.

Ces découvertes mentionnées précédemment se rapportent à l'existence multipliée de fontaines dans certains bureaux ou édifices.

C'est de cette façon que les individus ont solutionné la question de la qualité de l'eau potable à Saint-Hyacinthe et même si certains n'adoptent cette attitude revendicatrice que dans leur vie publi-

que, se contentant à domicile de l'eau du robinet, il importe de souligner qu'un nombre de plus en plus important de citoyens installent dans leur maison des fontaines approvisionnées en eau de source.

Et c'est là que le bât blesse. Bien sûr, l'évocation et surtout la permanence du problème à Saint-Hyacinthe ne pouvait faire autrement que d'encourager la mise en place d'un commerce portant sur l'eau potable. Pour satisfaire aux besoins immédiats de chacun, ces solutions ne peuvent être écartées d'emblée. Mais là où la chose est moins limpide, c'est le cas de le dire, c'est au moment d'établir les coûts de ce service "para-normal".

Combien de gens se scandalisent de constater à quel point le pétrole a connu des hausses fantastiques au cours des dernières années. Et elles ont raison. Mais qui d'entre elles se posent les mêmes questions au sujet de l'eau, vendue sur les tablettes des épicerie et qui, elle,

ne vient pas d'Arabie séoudite ou du Venezuela?

La chose est d'autant plus aberrante que le Québec est certes le coin du monde le mieux pourvu en eau douce. Comment se peut-il qu'on puisse tolérer des prix du genre... avec une ressource renouvelable surtout! Tous les arguments, à l'exception de l'apathie de la population, ne valent pas un penny. Et pourtant, non seulement les choses durent mais progressent.

C'est ainsi que pour pallier au coût élevé de l'achat au gallon, on a préconisé l'installation de fontaines avec réservoirs amovibles. A l'achat, l'eau est meilleure marché de cette façon mais les spécialistes ont trouvé moyen de faire financer en quelque sorte leur opération par les consommateurs, en demandant un droit de consignment assez élevé (jusqu'à plus de 10\$) sur les cruches livrées. Pas surprenant de la sorte que certains foyers

voient leurs dépenses gonfler à ce chapitre de plusieurs centaines de dollars par année, sans pour autant être dispensés d'acquiescer leur taxe d'eau.

Il y a aussi les installations pour purifier l'eau que l'on offre de plus en plus. A ce chapitre, la prudence est de mise et des informations dignes de foi permettent de croire que pas moins de cinq rapports sur le sujet reposent sur les tablettes de l'Environnement. Et pendant ce temps, ce sont les contribuables qui paient...

Le commerce de l'eau est peut-être inévitable mais au lieu de penser à vouloir limiter les puits artésiens, les autorités municipales devraient-elles examiner avec plus de soin si le moment n'est pas venu de passer ou de faire passer une législation qui ferait de ce précieux liquide, une denrée à coût abordable et non un véritable or blanc.

Pierre Bornais

COMMENTAIRES

A l'heure des promesses

A Saint-Hyacinthe comme ailleurs en province, les citoyens devront ajuster leur montre à l'heure des "grandes promesses" puisque la campagne électorale, qui est à peine entamée, prend déjà l'allure d'une grande envolée de déclarations lourdes de conséquences, pour le candidat qui sortira vainqueur de cette course.

Cette course, qui, il faut bien le dire, est aussi essouffante pour les candidats que pour M. tout le monde, promet, cette fois-ci, d'engager sérieusement les intervenants si on en juge de par les sujets qui occuperont les hauts-lieux de la tribune publique. En effet, les candidats en lice pour tous les partis représentés dans le comté de Saint-Hyacinthe ne manqueront certes pas de brandir bien haut le drapeau blanc d'une paix possible en ce qui a trait aux "remous", causés depuis plusieurs années par la situation de la rivière Yamaska.

Encore faut-il que le candidat s'assure d'avoir drôlement bien suivi le dossier de l'eau potable à Saint-Hyacinthe pour espérer rejoindre l'opinion publique et du même coup, engager quelques électeurs à sa suite! Car si la situation de l'eau potable occupe le premier rang des priorités en période électorale, il ne faudrait surtout pas perdre de vue qu'elle est bien réelle pour tous les porteurs d'eau que nous sommes et qu'elle perdure depuis déjà trop longtemps. Et les citoyens, qui, malgré certaines déclarations des autorités en place, ont tout de même décidé de se faire creuser un puits tout près de leur demeure familiale, ne se laisseront pas aveugler par de minces promesses à saveur électorale qui risquent fort, au bout du compte, de n'avoir aucun aboutissement profitable pour la collectivité maskoutaine.

Bien naïfs, les candidats qui

oseraient croire qu'en pareilles circonstances et pareils moments, il est facile de berner les Maskoutains en leur jetant un peu de poudre aux yeux et en brandissant un verre d'eau "rouge" au double titre de menace et de garantie. Depuis belle lurette, les gens de la population maskoutaine savent pertinemment, surtout à ce chapitre, qu'il est plus facile de lancer de belles paroles que de passer aux actes, si limités soient-ils. Entre autres, les membres du Mouvement d'assainissement de la rivière Yamaska, après plusieurs rencontres et revendications, seraient à même de rectifier en un tour de main les "trop creuses" déclarations de ce type de candidats.

Parmi les autres sujets qui pourraient faire l'objet de discours électoraux, il en est un qui servira peut-être certains candidats si on en juge de par le nom-

bre de mémoires présentés à cet effet. D'ailleurs, le chef de l'U.N. lui-même a abordé ce sujet lors de son récent passage à Saint-Hyacinthe lorsqu'il a "promis" une politique familiale aux gens du comté venus l'écouter. Ceux qui suivent quelque peu les activités d'organismes locaux, tel le Conseil de la famille Richelieu-Yamaska, savent que les membres de cet organisme n'en sont pas à leurs premières revendications en ce sens. Mais les candidats qui oseront se hasarder à traiter de semblables sujets devront, sans l'ombre d'un doute, posséder le dossier à fond.

Somme toute, ce qu'il faut bien avoir en tête, en période électorale, c'est que toutes les promesses formulées n'ont de poids que si elles ont une consonnance bien réelle dans la vie des gens. A bon entendeur...

Par Marielle Raïche-Lefebvre



lettres OUVERTES

Aménagement du parc-école

Vous avez certainement appris, au cours des dernières semaines, qu'il y aura référendum les 27 et 28 mars à Sainte-Rosalie, sur la question entière. Afin d'éclaircir certaines questions, j'aimerais fournir plus d'information sur le sujet.

Dans un premier temps, je traiterai des équipements qui seront aménagés sur ce terrain puis je poursuivrai avec la situation des loisirs actuellement.

A) Aménagement des équipements:

i.- Terrain de balle: Ce terrain aura les dimensions officielles lui permettant de recevoir jusqu'aux équipes "bantam" (environ 15 ans) de même que les ligues d'adultes, dites populaires. L'éclairage est prévu en fonction du type d'équipes qui évoluent chez nous. Il s'agit donc d'un équipement adéquat mais pour nos besoins, sans plus. Déjà le président de l'Association du baseball mineur de Sainte-Rosalie a enregistré 176 inscriptions et il me confirme que les 25 instructeurs nécessaires sont recrutés.

ii.- Terrain de jeux pour enfants: La réponse des enfants au terrain de jeux l'été dernier est, on ne peut plus convaincante quand à la nécessité de cet équipement. En fait, nous avons eu 186 inscriptions et une moyenne de participation de 70,5 enfants par jour.

iii.- Plateau vert: Le soccer est un sport en pleine expansion de même que le touch-football. Ce terrain qui a les dimensions d'un mini-terrain de soccer, répondra très bien à ces activités. En tant que plateau vert, cet endroit permettra aux enfants de courir, de jouer au ballon, de se lancer la balle, etc. Enfin, ce terrain sera le site du sentier de patinage durant l'hiver.

iv.- Sentier de patinage: La patinoire ne suffit pas à répondre à la demande. De plus, les patineurs libres, ceux qui veulent s'adonner au patin sans bâton ou rondelle, ne se sentent jamais tout à fait à l'aise sur une patinoire. Comme nous l'avons dit plus haut, ce sentier sera situé sur le plateau vert et apparaîtra comme une solution acceptable au problème de l'affluence sur la patinoire.

v.- La patinoire: Tout le monde connaît le rôle de ce royaume des hockeyeurs amateurs. De plus, et c'est là son avantage, ce terrain sera, durant l'été, le site du jeu de pétanque. C'est donc dire que le même terrain et le même éclairage pourront être utilisés durant toute l'année.

vi.- Le centre communautaire: Ce bâtiment comprendra le bureau du directeur des loisirs, une salle d'entreposage pour le matériel périssable (chandaills, etc.) et non périssable (pelles, clous, etc.), une salle de déshabillage pour patineurs ou joueurs de baseball, toilettes et deux salles de la grandeur d'une classe d'école qui pourront servir pour les ateliers socio-culturels (ballet-jazz, bricolage, peinture, etc.), les cours (relations humaines et autres, karaté) tout en offrant la possibilité, durant le jour, d'activités diverses (loisirs, garderie, etc.). A noter qu'il n'est absolument pas question de construire un deuxième gymnase.

B.) La situation des loisirs:

Vous êtes sûrement au courant de l'évolution qu'ont connue les loisirs de Sainte-Rosalie au cours de la dernière année (engagement d'un directeur, activités des organismes sociaux, sportifs ou culturels, formation d'association de hockey mineur et de baseball mineur). C'est au niveau des statistiques de participation que

cette évolution se traduit le mieux: 186 inscriptions au terrain de jeux en 1980; 105 inscriptions à l'automne et 205 pour la programmation du printemps 1981 dont 41 adultes; hockey, 77 inscriptions et pour le baseball, nous avons mentionné précédemment les résultats.

Je viens de dresser un tableau descriptif aussi bref que possible de la situation des loisirs. A titre de directeur du service, je considère qu'un terrain de jeux est indispensable pour une population de 2 800 personnes. A titre de payeurs de taxes, il appartient aux contribuables de Sainte-Rosalie de déterminer s'ils doivent se permettre de se doter de cet équipement.

Jacques Pénelle
directeur du service

Le temps du bon sens!

Suite à la réunion spéciale du Conseil tenue à Ste-Rosalie, mardi dernier soit le 24 février*, plusieurs personnes se sont senties frustrées par le déroulement de cette assemblée.

Je comprends que des gens puissent avoir des opinions différentes sur un sujet commun, ce qui est tout à fait normal. Ce qui est moins normal, c'est de voir des gens influencer des concitoyens à endosser leurs opinions, en les informant de façon non objective. Vous me direz, c'est de bonne guerre. Je répondrai que je blâme ceux qui se laissent influencer sans d'abord s'informer à fond sur la question.

J'aimerais énumérer ici quelques raisons qui me font

opter en faveur de ce projet:

1^o Dans la société de loisirs d'aujourd'hui, nous devons assumer nos responsabilités et répondre aux besoins de tous, jeunes, adolescents et adultes. Il est donc impératif qu'il existe des loisirs organisés pour répondre à tous ces besoins, c'est-à-dire un "Centre de Loisirs complet".

2^o Trop souvent on accuse les citoyens de petites municipalités de vivre au crochet des villes plus grosses et mieux organisées, d'où la nécessité de se prendre en main.

3^o Une entreprise quelle qu'elle soit, se doit de réinvestir à chaque année pour son expansion sans quoi elle se voit déperir et dépasser par les plus agressifs. Cette règle s'applique aussi aux municipalités, petites ou grandes. Donc investir pour un centre de loisir n'est que chose tout à fait normale, pour améliorer la qualité de vie des citoyens.

En conclusion, je crois que tout citoyen se doit de se renseigner et d'évaluer le "pour" et le "contre" de la question. J'estime que la participation aux assemblées du Conseil est la meilleure façon de recueillir l'information nécessaire et adéquate pour se former une opinion juste. De plus, j'estime nécessaire de faire confiance aux élus municipaux et leur permettre de prendre des initiatives, sans quoi nous sommes voués à une inertie qui nous empêchera d'avancer et de progresser.

* le sujet en était "le financement d'un centre de loisirs".

M. Patrick Halstead,
citoyen de Ste-Rosalie

N.D.L.R.:

Le Courrier publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs sur des sujets d'intérêt général, en accordant cependant une attention spéciale aux questions locales et régionales. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit aussi donner les informations relatives à son nom au complet, adresse et numéro de téléphone afin de faciliter toute communication si nécessaire. Le Courrier se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Faire parvenir toute correspondance à: Lettres ouvertes, C.P. 340, Saint-Hyacinthe, J2S 5G4.

le courrier
DE SAINT-HYACINTHE

FONDÉ EN 1853

Hébdomadaire, le seul journal imprimé et publié à Saint-Hyacinthe le mercredi matin de chaque semaine par La Cie d'Imprimerie et de Comptabilité de Saint-Hyacinthe Ltée, 555 au 655 de la rue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe, C.P. 340. J2S 5G4



Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec (C) 239971

Abonnement: Caméla: 45¢ la semaine - \$21.00 par année.

Poste: Au Canada \$21.00 par année

aux États-Unis \$35.00 par année

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 0418

Toute reproduction des annonces ou informations est interdite.

Président: Denis Chartier
Directeur et rédacteur en chef: Pierre Bornais

Journalistes: Marielle Raïche, Louise Lamotte, Alain Radier
J. Marie Fontaine (sport), Louis Norris (sp. sports)

Collaborateurs: Juliette Lasonde (recettes)
Gabriel Meunier (Acton Vale)
Anita D. Paquette Saint-Césaire (469-2841)
Rougemont - Marieville

Photographe: Raymond Bélanger

Directeur de la publicité: Gérard Côté

Publicitaires: Réal Brodeur, Paul Paradis, Norbert St-Martin, Gérard Leblanc

Maquettiste: Guillaume Bédard
Directeur du tirage: Luc Sylvestre

lettres OUVERTES

La "complainte" des Maskas

M. Jean-Marie Fontaine

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance de votre article du 11 mars 1981. Dans ce papier M. Fontaine où vous n'exercez que votre dévouement et votre frustration, laissez-moi vous dire que j'y ai vu, moi, à ce championnat un groupe de jeunes hommes et un instructeur qui ont su démontrer une maturité que vous n'avez su, vous, transmettre dans vos écrits.

Tout au long de la saison, à la suite d'innombrables victoires, vous étiez présent afin de relever les commentaires des joueurs et de l'instructeur. Quand le sifflet a annoncé la fin du tournoi pour nos représentants et qu'avec M. Bourgeois j'ai quitté mon banc pour aller rejoindre mon équipe, nos ambassadeurs maskoutains au championnat, avez-vous eu l'équité de revoir vos fournisseurs de manchettes? Non, car vous saviez trop bien que vos lecteurs n'aiment pas lire une défaite, vos lecteurs préfèrent davantage et c'est humain être gagnants.

Mais sachez que les directeurs de la ligue Richelieu, les directeurs du tournoi ainsi que M. Jean Béliveau ont tous été unanimes en ceci: les Maskas par leur discipline, leur tenue vestimentaire et leur comportement ont tous fait honneur à la ville de Saint-Hyacinthe. Dans la défaite, ils ont continué à travailler et à jouer proprement sans recourir à des tactiques vicieuses comme plusieurs de leurs adversaires l'ont fait au cours de la saison.

Sachant que les Maskas ont remporté leurs deux premières parties 14 à 4, 10 à 3, pour s'incliner 5 à 3 au cours de la troisième partie, auriez-vous omis de mentionner M. Fontaine que Longueuil a perdu sa première partie 10 à 5, mais dû à une particularité du tournoi, ils ont pu continuer le tournoi en plus de débiter une journée plus tard.

En plus, j'ai sans doute omis de lire dans votre compte-rendu qu'il n'est pas fait mention que notre dernière partie a été retardée de plusieurs heures et que nous en étions à notre troisième partie en autant de jours.

Gagner en champion, c'est facile mais perdre en champion, c'est beaucoup plus dur. J'ai eu le privilège, M. Fontaine, de voir dans la chambre des joueurs un spectacle désolant. Spectacle que vous n'avez pas eu l'opportunité de voir, des jeunes hommes et un instructeur attrés. Certains pleuraient, tous étaient déçus et peinés mais sous la direction de leur instructeur ils ont sorti la tête haute sans sacrer, sans chercher d'excuses. Ils ont continué à être des ambassadeurs dignes de leur communauté.

Ne vous en déplaît, M. Fontaine, la direction des Maskas soutient toujours son équipe et son instructeur, M. Lalonde; leur attitude ont réaffirmé notre fierté. Les Maskas ont démontré et acquis une maturité qui leur sera profitable.

Car M. Fontaine, quand nous éliminerons les champions provinciaux en finale de la ligue Richelieu, j'espère vous revoir afin d'y recueillir les commentaires de nos champions et cela sans rancune.

Robert Rivard
secrétaire,
membre de l'exécutif des Maskas
de Saint-Hyacinthe

Réponse:

Oh, M. Rivard! Vous n'y allez pas avec le dos de la cuillère dans vos affirmations, mais laissez-moi vous dire que votre analyse du texte sur le comportement des Maskas, au championnat provincial, ne concerne que votre vision des faits, puisque nous ne sommes pas impliqués au même niveau.

Il est effectivement vrai que je ne suis pas allé recueillir de commentaires après la défaite, parce que je n'avais tout simplement pas le goût qu'on me serve des excuses et du réchauffé. Si vous êtes un fidèle lecteur du Courrier et que vous avez pris connaissance du texte dans l'édition du 4 mars, vous comprendrez que les Maskas ont fauté sur plusieurs points dans cette compétition. Les amateurs qui ont suivi le déroulement du championnat, sont les premiers à reconnaître que les Maskas ont péché, alors...

Lorsque vous avancez que je n'ai pas eu l'équité de revoir mes fournisseurs de manchettes et que vous soulignez que les lecteurs n'aiment pas lire une défaite, eh bien, vous errez parce que le lecteur désire avant tout avoir un aperçu de ce qui s'est déroulé et s'il a appris à découvrir l'auteur des textes, il est en mesure de porter son jugement, car un journaliste consciencieux

ne véhicule pas seulement le message qu'une organisation veut bien faire passer.

Quand aux Sieurs de Longueuil, il est bel et bien écrit qu'ils ont perdu leur premier match bien consciemment pour ne pas affronter les Maskas en demi-finale. Que ce troisième match ait été retardé de quelques heures, c'est une réalité, mais il ne faut pas sauter à la conclusion que c'est ce qui a complètement paralysé les champions du circuit Desharnais. Une troisième partie en autant de jours certes, mais les Sieurs ont disputé neuf périodes de jeu en moins de 17 heures et pourtant, ils ont réussi et à ce que je sache, les Longueuillois ne sont pas plus costauds que les Maskas.

Que je coiffe mon texte du titre de flop monumental, c'est uniquement parce que j'ai été témoin de la majorité des matches en saison régulière et que j'avais beaucoup d'atouts dans mon jeu. Qui plus est, j'aurais possiblement donné beaucoup plus de crédit aux Ducs du Sud Ouest si dans les dix dernières minutes de jeu, les Maskas ne les avaient pas surclassés. Que ça coïncide au moment où ils ont actionné la machine, les Maskas démontraient aux yeux de tous qu'ils avaient somméillé pendant une quarantaine de minutes.

Que vous soyez fiers de vos Maskas, c'est votre droit mais lorsqu'il y a de grandes possibilités, il faut qu'elles soient exploitées au maximum et non pas jouer le jeu de l'autruche, parce que les Maskas l'avaient acquise l'an dernier leur maturité. Ils avaient vécu cette expérience à Jonquière et pendant toute la saison, ils y ont fait allusion.

Je conclus en vous disant M. Rivard que je vous soupçonne de ne pas lire mes textes régulièrement parce que vous auriez su que ma conscience professionnelle m'oblige à ne pas fermer les yeux sur les contre performances. Je rends à César ce qui appartient à César. Les Maskas ont l'étoffe de bien grands champions dans la ligue Junior Richelieu, mais ils auront manqué le bateau au moment même où ils ne pouvaient pas se permettre un seul faux pas. Oui, j'ai bien peur d'être un des rares de la presse écrite à recueillir les commentaires après le match ultime, alors qu'il aurait été logique que les exploits de l'équipe maskoutaine soient véhiculés dans les quatre coins du Québec pendant le championnat provincial. Peut-être bien ma fierté de Maskoutain!

Les fiers compétiteurs des Maskas l'ont réalisé trop tard M. Rivard, et c'est pour cette raison qu'ils étaient attrés. Il aurait été préférable que vous les consultiez avant de m'accuser d'exercer mon dévouement et ma frustration sur leur dos.

Jean-Marie Fontaine

Moment de réflexion

De plus en plus, on entend parler de la qualité de la vie, de dépollution, d'assainissement. La technologie est assez avancée, on s'attaque avec un certain succès aux problèmes des lacs et des rivières, à la récupération des rebus etc.

Mais, on oublie une des choses les plus importantes à mon sens qu'on pourrait résumer par les mots "respect de l'individu", je m'explique:

Plusieurs d'entre nous, sommes à plein temps sur le marché du travail, dans notre quotidien, nous devons faire face à de nombreux problèmes, rythme de vie accéléré, stress, horaire difficile à concilier et j'en passe. En plus, nous devons vivre les relations de travail difficiles entre individus.

Vous vous souvenez quand on était petit, nos parents, nos professeurs ont essayé de nous transmettre un sens et une valeur en ce qui a trait aux mots: individu, liberté de choix et d'expression, respect, amour, joie de vivre et pourtant, on constate de plus en plus dans nos milieux respectifs que beaucoup ont oublié.

Il faudrait vite remédier à cette façon de vivre: "l'individu, c'est important, protégeons-le".

Diane B. Martin
Ste-Rosalie

Volcano réalisera bientôt un projet de relocalisation

par PB

La compagnie Volcano Inc. de Saint-Hyacinthe se préparerait à réaliser un important projet de relocalisation et c'est la raison pour laquelle, dans l'ordre du jour du conseil, tenu le 16 mars 1981, l'article 26 faisait mention de la vente d'un terrain, situé à l'angle

des rues Beaudry et Casavant, d'une superficie de 750 000 pieds carrés et au coût de 0,085 le pied carré.

Il y a déjà un certain temps que l'entreprise espère pouvoir relocaliser une partie de son effectif de l'usine, située en bordure du tunnel de la rue Sainte-Anne, et des développements en ce sens se-

raient attendus pour la mi-avril ou le début de mai.

Comme de raison, il n'a pas été possible d'obtenir les détails de cet investissement de plusieurs millions de dollars, le silence étant de mise à tous les niveaux sur cette question mais le projet est prévu pour un proche avenir et dès que possible, les informations pertinentes seront fournies.

Investissements importants chez Confiserie Comète Ltée

par PB

La Confiserie Comète Limitée, de Saint-Hyacinthe, recevra une subvention de 458 940\$ du ministère de l'Expansion économique régionale dans le cadre d'un programme d'investissements de l'ordre de 2 300 000\$.

Il s'agit d'un projet visant à l'agrandissement et à la modernisation de l'usine de moules en chocolat et de chocolat industriel. Ces investissements devraient amener la création de 60 emplois.

La subvention fédérale vient d'être annoncée par le ministre

responsable, M. Pierre De Bané. Cette aide financière à des entreprises privées est offerte par le MEER aux termes du décret instituant la région de Montréal comme zone spéciale aux fins de subventions pour le développement régional.

sur la scène municipale

La Commission des finances a recommandé au conseil la mise en application des modifications des parcomètres dans le centre-ville, suite au rapport de la Firme Blouin. Les revenus passeraient de 105 000\$ à près de 300 000\$, par l'augmentation du tarif à 25 sous et l'utilisation du système MRP II ou vérificateur de temps. Des soumissions seront demandées, comprenant un engagement de crédit de trois ans.

L'unité de voisinage Notre-Dame-du-Rosaire a rencontré récemment la Commission des loisirs pour la rénovation du pavillon et des courts de tennis. La Commission a exprimé le désir de voir ce projet se réaliser au plus tôt, l'argent nécessaire à sa réalisation devant être prélevé sur le montant de 110 000\$ déjà prévu à cet effet. Le conseil prendra position après avoir obtenu une évaluation précise des travaux et des coûts.

Nouveaux arrêts: Suite à une requête du comité d'école Roméo-Forbes, la Commission de la circulation a recommandé deux arrêts sur la rue Desranleau, à l'intersection Lussier, et un arrêt sur Lussier, coin nord-ouest de Cayouette.

Stationnement: Il est interdit de laisser un véhicule stationné plus de vingt (20) heures dans toute rue, avenue ou partie de rue et avenue, où le stationnement est permis sans aucune des restrictions usuelles.

La cour municipale: le 5 mars, amende de 125\$ pour un délit de fuite ou quitter les lieux d'un accident; amende de 85\$ pour vitesse excessive (110 kmh dans une zone de 50 kmh); trois amendes de 40\$, l'une pour omission d'arrêt obligatoire, la deuxième pour circulation sur un feu rouge et la troisième pour avoir troublé la paix avec un véhicule automobile. Soixante amendes allant de 10\$ à 20\$ pour des stationnements en des endroits interdits; 22 amendes de 5\$ pour des parcomètres expirés.

L'exposition itinérante de la Régie d'assurance automobile sera stationnée aux Galeries Saint-Hyacinthe, du 24 au 28 mars. Demande avait été faite d'une installation de deux jours à proximité de l'hôtel de ville mais elle n'a pu être accordée pour des raisons techniques.

Marcel Therriault

Age d'or Saint-Hyacinthe

Le club Age d'or Saint-Hyacinthe Inc. invite tous les intéressés à une soirée de danse qui aura lieu le samedi 21 mars, à son local habituel situé sur le terrain de l'exposition. L'orchestre "Les 4 L" assumera les frais de la musique et un goûter sera servi après la soirée. De plus, le club est en train de mettre sur pied un voyage par autobus dans l'est des Etats-Unis qui se tiendra le 11 juillet. Le voyage se prolongera durant neuf jours et l'itinéraire comprend les villes de Boston, Cape Cod, New-York, Washington, Philadelphie et Paramus. Pour informations, on peut s'adresser à 773-0714.

Age d'or maskoutain

Le club de l'Age d'or maskoutain invite ses membres et leurs amis à une soirée dansante à l'occasion de la mi-carême, soirée qui se tiendra le 25 mars, à 20 heures, au sous-sol de la cathédrale, au 925, rue Hôtel-

Dieu, à Saint-Hyacinthe. Le quatuor Forget assumera la partie musicale et un super goûter avec sandwiches et café sera servi en fin de soirée. A noter aussi qu'il y aura des soirées dansantes à tous les samedis et dimanches au même local. De plus, le club organise une partie de sucrés qui se tiendra le lundi 20 avril (lundi de Pâques), au Domaine de l'Erable et on peut dès maintenant réserver ses billets.

Age d'or Sainte-Rosalie

Le club de l'Age d'or de Sainte-Rosalie invite ses membres et leurs amis à sa partie de sucrés annuelle qui se tiendra le samedi 28 mars, à 10 heures, au Domaine de l'Erable, dans le 5e Rang de Sainte-Rosalie. Après le dîner, il y aura une partie musicale sous la direction de M. Giroux. On peut réserver ses billets en téléphonant au numéro 799-4836. Le club organise aussi un voyage dans un centre d'achat de la région métropolitaine, le mardi 31 mars. On peut obtenir de plus amples informations en appelant à 799-4836 ou 799-3923.

CHRONIQUE DE L'ASSURANCE

par Robert Morin C. D.A. ASS.

Question

Un assuré ayant souscrit une assurance des propriétaires occupants est victime d'un vol. Les biens volés sont des bijoux, propriété de l'assuré. Ce dernier les a achetés à l'étranger et a omis de les déclarer aux douanes canadiennes. L'assuré ayant constaté le vol, contacte son assureur et lui demande de l'indemniser.

L'assureur a-t-il l'obligation de couvrir la perte subie par son assuré, malgré l'illégalité dans laquelle ce dernier s'est placé?

LÉGISLATION

La Loi sur les douanes (S.C.R. 1970 c. 40) prévoit à l'article 18 l'obligation pour toute personne arrivant au Canada de se rendre au bureau de douanes, de faire connaître par écrit au préposé tous les effets dont elle a la charge et de répondre à ses questions. L'article 21 prévoit de plus que les effets ainsi importés doivent être mentionnés dans la «déclaration d'entrée» même s'ils ne sont pas frappés de droits.

D'autre part l'article 205 (1) prévoit la peine imposée lorsqu'une personne fait le commerce de biens illégalement importés au Canada.

ARTICLE 205 (1)

«Si quelque personne, propriétaire ou non, sans excuse légitime, dont la preuve incombe à l'assuré, a en sa possession, recèle, garde, cache, achète, vend ou donne en échange des effets illégalement importés au Canada, que ces effets soient ou non frappés de droits, ou sur lesquels les droits légitimes exigibles n'ont pas été acquittés, ces effets, s'ils sont trouvés sans saisis et confisqués sans faculté de recouvrement et si ces effets ne sont pas découverts, la personne ainsi coupable doit remettre la valeur de ces marchandises sans qu'il lui soit possible de recouvrement».

Il nous apparaît que les «biens illégalement transportés» exclus par la police d'assurance font justement l'objet de l'article 205 (1), c'est-à-dire des biens importés au Canada, sans que la personne qui les aie en sa possession ne produise de déclaration.

Pour de plus amples informations, veuillez s.v.p. me communiquer. Assurances Générales et Vie

Extension de garantie

Garantie
5 ans ou
80,000 kilomètres à

50%

de rabais à la réception de votre voiture,
camionnette neuve et également
éligible sur les quelques
démonstrateurs 80.

Ce n'est pas un truc. Nos prix de vente ne sont pas haussés, c'est réellement une aubaine pour le consommateur. Nous payons la moitié de votre garantie 5 ans, 80,000 kilomètres qui comprend:

1. Protection contre le coût des réparations mécaniques et électriques.
2. Assistance-transport
3. Assistance-remorquage
4. La protection peut être transférée



PROGRAMME
D'ENTRETIEN
PROLONGÉ

L'ami Jérôme vous en donne plus pour votre argent.

Automobile Jérôme (1977) inc

7780, rue des Cascades est,

Saint-Hyacinthe

tél.: 773-6647



Les Mercuriades 81

Comme le journal l'annonçait dans sa dernière édition, le Mercure du Marketing (grande entreprise), décerné par la Chambre de Commerce, a été décerné au Groupe Commerce, de Saint-Hyacinthe. Sur la photo, au moment de la remise officielle du trophée, dans l'ordre habituel, M. Marcel Baril président des Mercuriades 81; M. Guy Saint-Germain, président du Groupe Commerce, et Aline Hooper, secrétaire du bureau exécutif de la Chambre.

Roch LaSalle prédit une bataille à trois

Par Alain Rodier

Même si le Parti québécois et le Parti libéral semblent faire bien peu de cas à l'heure actuelle de l'Union nationale, la lutte électorale se fera à trois et non pas seulement à deux formations politiques.

Tel est l'avertissement solennel qu'a servi, dimanche dernier, le chef unioniste Roch LaSalle aux quelque 600 militants de son parti

qui participaient au colloque régional tenu à l'I.T.A.A. de Saint-Hyacinthe, en même temps qu'au lancement de la campagne du candidat Fabien Cordeau.

Et cette bataille à trois, Roch LaSalle entend bien qu'elle soit axée avant tout sur la crédibilité des diverses options proposées à l'électorat, une crédibilité qui fait singulièrement défaut chez le PQ et le PLQ, croit-il.

D'ailleurs, le chef unioniste est tombé à bras raccourcis autant sur les péquistes que les libéraux et s'est dit bien déterminé à ce que l'U.N. prenne "la place qui lui revient", elle qui offre "les choix les plus clairs" à la population du Québec.

Pour Roch LaSalle, le PQ a perdu toute crédibilité dans le débat actuel, bien plus, il "a perdu son âme", en mettant en veillesse son option de souveraineté-association. "Le PQ a choisi le thème de sa campagne "Québec d'abord et avant tout" mais il a oublié de dire si c'était à l'intérieur ou non du Canada", lance-t-il. "Ce parti, quoiqu'il fasse, nourrit un objectif qui est de sortir le Québec de la confédération actuelle".

Et le PLQ ne trouve pas grâce, lui non plus, aux yeux du chef unioniste: "Il y a un autre parti, on les appelle les rouges, les éternels écrasés", explique-t-il, au grand bonheur de ses partisans. "Il faut un véritable changement (au PQ) et si vous ne voulez pas être pire, n'allez pas chez les libéraux".

Attaquant Claude Ryan qui "n'est pas assez respectueux pour remercier bien des gens qui ont voté Non au référendum et qui ne sont pas de son parti", M. LaSalle en conclut que le PLQ est tout bonnement sous la tutelle d'Ottawa et qu'il ne faut pas s'attendre à de changement de ce côté.

Quant aux attaques du chef libéral accusant Roch LaSalle d'être de pair avec le PQ, le chef unioniste qualifie cela "d'argument du faible". "Les Québécois sont plus sérieux que cela. Je n'ai pas de service à rendre à Ryan et je n'ai rien à donner à Lévesque", précise-t-il un peu plus tard, en entrevue.

M. LaSalle a bien sûr présenté les grandes lignes du programme de l'U.N., un programme qui, selon lui, correspond aux attentes de la majorité des Québécois. "On n'a pas eu peur de prendre des positions claires", souligne-t-il, en rappelant les engagements en faveur de l'abolition du droit de grève dans le secteur public, d'une véritable politique de la famille, de l'insistance mise sur l'entreprise privée, la création d'un ministère d'Etat au troisième âge ou encore contre l'avortement sur demande.

Et le chef unioniste a lancé de vibrants appels aux jeunes, aux femmes, aux gens âgés, à venir rejoindre les rangs de son parti, eux qui ont été carrément oubliés par le gouvernement péquiste, assure-t-il.

Quant aux chances de succès de son parti au scrutin du 13 avril, Roch LaSalle déborde d'optimisme et croit que l'U.N. fera encore meilleure figure qu'en 1976. Si on lui fait remarquer que les derniers sondages indiquent que seulement 8% des Québécois ont l'intention de voter pour son parti, il rétorque tout de go que "la veille des élections en 1976, les sondages donnaient 8% à l'Union nationale et qu'on a recueilli 19%".

Une semaine qui devrait faire du bruit...

par Marielle Raïche-Lefebvre

Du 16 au 22 mars se tiendra la semaine de sensibilisation à la surdité, organisée par l'Association du Québec pour enfants avec des problèmes auditifs, au Complexe Desjardins. Durant cette semaine toute spéciale, plusieurs activités seront mises de l'avant et bon nombre de specta-

cles seront alors présentés au Complexe Desjardins. De plus, les visiteurs trouveront sur place des informations pertinentes à la situation que vivent les parents et les enfants qui ont des problèmes auditifs puisque des kiosques, représentant plusieurs secteurs d'activités qui ont un rapport direct avec la surdité, seront installés en permanence durant cette semaine.

Soulignons que l'AQPEA est née de l'initiative d'André et Louise Rochette, parents d'un enfant mal-entendant qui ont voulu, en 1969, sortir de leur isolement et prendre en main avec d'autres, les difficultés qui les confron-

taient. Organisme à but non lucratif, l'AQPEA regroupe principalement des parents d'enfants sourds et mal-entendants et des professionnels s'intéressant de quelque manière au problème de la surdité.

À Saint-Hyacinthe même, des personnes ayant des enfants qui éprouvent des problèmes auditifs rencontrent certaines difficultés lorsqu'il s'agit de faire suivre une thérapie à leurs enfants. En effet, ces personnes vont même jusqu'à se demander s'il est permis, à Saint-Hyacinthe, d'avoir un enfant de moins de 5 ans qui rencontrent des problèmes auditifs puisqu'aucun service n'est offert à cette clientèle d'âge pré-scolaire. Les parents de ces enfants se voient donc dans l'obligation de se rendre régulièrement à l'hôpital Sainte-Justine afin que leurs enfants puissent être traités adéquatement, dans les délais requis alors qu'ils soutiennent qu'à Saint-Hyacinthe, l'hôpital et la commission scolaire Régionale possèdent, semble-t-il, tout l'équipement nécessaire pour procéder à de pareils traitements. En attendant, il semble que d'un côté comme de l'autre, bien qu'on soit plein de bonne volonté, on se renvoie inlassablement la balle, à savoir que ce "problème particulier" est, d'une part, du ressort du ministère des Affaires Sociales et d'autre part, de celui du ministère de l'Éducation. Pour leur part, les parents doivent prendre leur mal en patience et se plier malheureusement aux exigences que leur impose pareille situation.

Il est à souhaiter que, dans le cadre de cette semaine spéciale, les autorités en place d'ici et d'ailleurs se sentent concernées par ce problème et tentent d'y remédier dans les plus brefs délais. Selon les parents en cause, il est urgent de faire quelque chose surtout lorsque l'on sait que d'onéreux équipements dorment tranquillement et que la région possède pourtant les compétence voulues pour procéder à pareilles thérapies.

Sur la route 235

Accident mortel à Saint-Pie

par Louise Lamothe

Gaétan Blain, Luc Daigneault et Michel Savaria, tous trois de Sainte-Julie, ont perdu la vie de façon tragique, le samedi 14 mars, vers 22 heures, sur la route 235, à l'intersection du rang Double, à Saint-Pie.

L'accident mortel s'est produit alors que le conducteur de la voiture a perdu le contrôle de son véhicule dans une courbe fort accentuée. À la suite de la perte de contrôle, la voiture des trois jeunes de Sainte-Julie a capoté puis a pris en feu, brûlant tous les occupants du véhicule. L'incendie du véhicule automobile serait dû, selon le rapport des agents de la Sûreté du Québec, détachement de Saint-Hyacinthe, qui furent immédiatement dépêchés sur les lieux, à l'explosion du réservoir à essence.

Suite à l'explosion, les pompiers furent appelés sur les lieux de l'accident mais il était trop tard!

Les trois jeunes victimes, tous âgés de 20 ans, furent conduits au centre hospitalier Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe où le docteur Pierre-André Lahaye constata leur décès.

Ce sont les agents Marc-André Légaré et Robert Boyer de la Sûreté du Québec de Saint-Hyacinthe qui ont été chargés de l'enquête.



M. Denis Frenière, directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska, vient d'être nommé au poste de président du Crédit industriel Desjardins. Il sera assisté dans sa tâche par MM. Henri-Paul Trudel, directeur général de la Fédération du Centre du Québec; Gilles Roch, vice-président exécutif à la Banque Nationale; J.-P. Lapointe, administrateur de la Fédération de Québec et du vice-président exécutif, M. Gilles Handfield.



A Saint-Théodore d'Acton

On retrouve le cadavre d'un chauffeur de taxi

par Louise Lamothe

M. René Gouin, 62 ans, un chauffeur de taxi de la compagnie Central de Drummondville, aurait été tué par deux de ses clients, dans la nuit du samedi 14 mars.

La victime aurait été aperçue, vivante pour la dernière fois, vers 2 heures du matin, peu avant qu'il se rende à l'intersection des rues Demers et Celanese, à Drummondville, pour recueillir deux passagers à son bord à la suite d'un appel adressé à la compagnie de taxi Central.

À compter de 2 heures, le répartiteur ne devait plus avoir de nouvelles de M. René Gouin.

Tôt le samedi matin, l'épouse du chauffeur de taxi a appelé le répartiteur afin d'avoir des nouvelles de ce dernier. Elle s'est informée s'il n'avait pas eu à effectuer un long trajet. Devant la réponse négative de l'employé, Mme Gouin alerta la police!

Le véhicule abandonné de M. Gouin a été localisé par des agents de la Sûreté du Québec, détachement de Saint-Hyacinthe, en bordure de la route 20, à Sainte-Rosalie. Le dôme lumineux de la compagnie, le compteur et l'appareil-radio avaient disparu!

Au cours de la soirée de samedi, deux adolescents qui s'adonnaient à la moto-cross ont fait la découverte de M. Gouin, gisant dans une fosse près du 12e Rang, à Saint-Théodore d'Acton.

Des marques au cou ont laissé supposer que la victime aurait été étranglée.

Les arrestations n'ont pas tardé à venir. En effet, des agents de la SQ ont arrêté un premier individu, le samedi 14 mars, et le second, le dimanche matin. Ces derniers seraient âgés de 17 et 21 ans.

Des procédures judiciaires, en rapport avec cette affaire, seront entreprises cette semaine ou au début de la semaine prochaine, au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe.

ENFIN DE L'EAU

COMME ELLE DEVRAIT ÊTRE

NOM _____
 ADRESSE _____
 VILLE _____ CODE POSTAL _____
 TEL. _____

- J'aimerais avoir de plus amples informations
 J'aimerais recevoir un technicien à domicile pour une démonstration et avoir de plus amples renseignements, sans obligation

Le raffineur d'eau aquafine enlève le chlore, les saveurs, les odeurs indésirables et les polluants organiques. Aquafine vous offre un choix de raffineurs entièrement automatiques qui conviendront à tous les besoins de votre famille à un coût modique de vente ou location.

Découpez et retournez à:

AQUAFINE

Division d'Ulramar Canada Inc.

10450, Secant, C.P. 1350, Anjou

Québec H1K 9Z9

Tél.(514) 353-0200

Nous acceptons les frais.



La semaine de la Sûreté du Québec

Place à l'exposition itinérante de la Régie de l'assurance-auto

par Louise Lamothe

L'exposition itinérante de la Régie de l'assurance-automobile du Québec et la Sûreté du Québec, détachement de Saint-Hyacinthe, aura lieu du 23 au 28 mars inclusivement, aux galeries Saint-Hyacinthe. Le coup d'envoi de cette exposition aura lieu le lundi 23 mars, en après-midi, à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe où la caravane sera stationnée sur la rue Girouard.

La R.A.A.Q. et la SQ, désireuses de souligner le besoin impérieux d'une action concertée en matière de sécurité routière, unissent une fois de plus leurs efforts afin d'alerter la population maskoutaine en lui soumettant un grave problème de santé publique: les accidents de la route.

Cette année, le contenu de l'exposition a été ajusté aux besoins identifiés dans la population, pour susciter une prise de conscience de la part des Québécois, face à la gravité des accidents de la route.

Une démarche consiste essentiellement à mettre le visiteur en situation d'accident, puis à lui permettre une réflexion bien articulée sur l'ampleur du problème, ses causes et les mesures prises pour l'enrayer.

Plutôt que de limiter l'impact de la campagne à la seule visite de l'exposition itinérante, la R.A.A.Q. et la SQ développent une véritable stratégie de pénétration. Les deux organismes ont greffé autour de l'exposition itinérante, qui demeure le point central de l'action, une série d'événements promotionnels et d'information de nature à favoriser l'articulation d'une semaine consacrée à la sécurité routière.

Il est essentiel de proposer au conducteur québécois de nouveaux comportements, de lui exprimer une volonté gouvernementale cohérente et de vérifier ses connaissances du Code de la route.

A la fin de leur visite, les Maskoutains pourront questionner les représentants de la SQ et de la Régie de l'assurance-automobile du Québec et obtenir la documentation qui correspond à leurs besoins.

Dans la région de Saint-Hyacinthe, la Sûreté du Québec mettra de l'avant l'opération "Territoire à sécurité maximum" qui

aura lieu du 26 au 29 mars inclusivement. Le détachement de Saint-Hyacinthe a comme priorités de réduire la vitesse sur les routes, la conduite en état d'ébriété et de sévir si le port de la ceinture de sécurité n'est pas respecté.

Cette opération débutera le jeudi 26 mars et se terminera le dimanche 29 mars, à minuit. La Sûreté du Québec utilisera au maximum tout le personnel de l'unité de Saint-Hyacinthe, le radar sur une période de vingt-quatre heures sur vingt-quatre et l'ivressomètre. L'Unité d'urgence de la Sû-

té du Québec prêtera main forte à Saint-Hyacinthe en patrouillant sur la route 20.

Les agents de la SQ seront très sévères, en raison de la mauvaise performance de la population de la région de Saint-Hyacinthe; en 1980, on a enregistré 21 accidents mortels, 297 avec blessés et 1 090 avec dommages matériels. Les principales causes de ces accidents sont l'excès de vitesse, l'alcool, l'omission de céder le passage et le suivi de trop près!

Au cours de la même année, quelque 210 automobilistes ont été arrêtés pour conduite en état d'é-

briété et la plupart d'entre eux ont causé des accidents graves, parfois mortels!

La Sûreté du Québec rappelle, à la population de la région maskoutaine, d'être extrêmement prudente surtout entre midi et 21 heures, heures où la fréquence des accidents est la plus élevée!

Les routes qui furent le théâtre du plus grand nombre d'accidents sont les routes 116, 20, 235, 137 et 133. Les municipalités les plus touchées sont Saint-Pie, Sainte-Rosalie, Sainte-Madeleine, Saint-Thomas d'Aquin, Upton et Saint-Liboire.

Les échos du Palais...

par Louise Lamothe

Richard Fontaine, un citoyen de La Présentation, a été arrêté le mercredi 11 mars par des agents de la GRC, à la suite d'une enquête, menée par ces derniers.

En effet, Fontaine a comparu jeudi dernier, au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe pour répondre à trois accusations de trafic de drogue (cocaïne). La marchandise qui a été retrouvée sur la personne de Richard Fontaine s'élevait, sur le marché noir, à la somme de 50 000\$. L'enquête sur cautionnement de Fontaine devait avoir lieu lundi. Son enquête préliminaire est prévue d'ici la fin de semaine ou au début de la semaine prochaine.

M. Ulysse Gosselin de Montréal a été condamné à 100\$ d'amende après avoir été trouvé coupable, jeudi dernier, de complicité dans plusieurs vols d'enjoliveurs de roues.

Gosselin a plaidé coupable pour des accusations de recel. Toutefois, le procureur de la Couronne a demandé que

Gosselin soit condamné pour les vols et non les recels car ce dernier était toujours présent lors de la perpétration des vols. Une question de principe!

M. Jean Guérin, entrepreneur en construction bien connu dans la région de Saint-Hyacinthe, n'est pas le Jean Guérin qui a écopé de sept ans de pénitencier, après avoir été trouvé coupable d'un vol qualifié à la Caisse populaire de Saint-Dominique. Une rectification s'imposait...

Depuis plusieurs semaines, on assiste au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe à un grand nombre de comparutions pour "facultés affaiblies". Lorsqu'un automobiliste se présente pour la première fois devant le juge, il peut s'attendre à payer une amende variant de 150\$ à 300\$. Si ce dernier récidive, il devra passer un minimum de quatorze jours à l'ombre avant de recouvrer sa liberté. Si, par malchance, ce même automobiliste revient pour une troisième fois devant le juge et ce, pour la même offense, il écopera de trois mois de prison!

Ces amendes et ces sentences peuvent en faire réfléchir plus d'un!

Outre le grand nombre d'automobilistes, arrêtés pour facultés affaiblies, on assiste à une recrudescence de vols à l'étalage. Plusieurs personnes comparaissent chaque semaine au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe pour répondre à des accusations de vols à l'étalage. L'augmentation de ce genre de vols est directement liée, dit-on, à la mauvaise situation économique qui prévaut actuellement en Amérique du Nord. Dans la majorité des cas, ce sont des femmes qui sont accusées de vols à l'étalage. Certaines d'entre elles ont volé des vêtements d'enfants et même des produits d'épicerie...

Afin de diminuer leurs pertes, certains grands magasins ont engagé des détectives; ces derniers doivent surveiller discrètement les clients afin que rien ou presque ne disparaisse. C'est dans ce genre d'établissement, qu'on procède au plus grand nombre d'arrestations pour vol à l'étalage!



Une petite embardée!

Une voiture a fait toute une embardée, le dimanche 15 mars, vers 2 heures alors qu'elle a plongé dans les eaux glacées de la rivière Yamaska. Cet incident quelque peu cocasse est survenu alors que des adolescents ont cru se trouver sur une piste d'accélération et non sur la rue Brodeur, au centre-ville de Saint-Hyacinthe. Après avoir dévalé à une vitesse folle la rue Brodeur, le conducteur a perdu le contrôle de son véhicule et a outrepassé la promenade, située au bord de la rivière Yamaska, pour ensuite effectuer un spectaculaire plongeon à plus de vingt-cinq pieds des rives. Un piéton, qui empruntait alors le pont de la Concorde, a aperçu les phares allumés de la voiture. Des policiers de la Sûreté municipale de Saint-Hyacinthe furent immédiatement dépêchés sur les lieux pour constater l'étendue des dégâts. On a dû attendre au lendemain matin pour sortir la voiture de la rivière. Le propriétaire du véhicule en question devra défrayer tous les dommages causés aux installations de la ville.

Sûreté municipale

Un week-end mouvementé!

par Louise Lamothe

Les agents de la Sûreté municipale de Saint-Hyacinthe, qui étaient en poste au cours de la fin de semaine dernière, ont eu du pain sur la planche!

En effet, treize accidents avec dommages matériels et deux accidents avec blessés sont survenus au cours de cette période. De plus, les policiers ont reçu six plaintes de vols par effraction, deux plaintes de vols simples et une plainte de vol d'automobile.

Des citoyens ont également porté plainte pour

des voies de faits. Trois automobilistes ont été interceptés par les policiers de la Sûreté municipale et devront répondre d'ici quelques jours à des accusations de "facultés affaiblies" au Palais de Justice du district de Saint-Hyacinthe.

Des policiers ont dû se rendre sur les lieux d'un délit de fuite où le chauffard n'a causé heureusement que des dommages matériels à une autre voiture. De plus, trois plaintes de vandalisme ont également été acheminées au poste de police.

Le service d'incendie a dû se déplacer au cours

de la journée de dimanche afin d'éteindre un début d'incendie criminel. En effet, une dame, qui a fait quelques séjours à l'hôpital Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe au département psychiatrique, a décidé de mettre le feu à un garde-robe après avoir raté son suicide. Toutefois, les pompiers de Saint-Hyacinthe furent dépêchés à temps sur les lieux et ont pu maîtriser sans peine cet incendie. Cette dame fut conduite à l'hôpital Honoré-Mercier afin d'y recevoir les traitements appropriés à son état dépressif.



Tournoi de hockey à l'école Casavant

A la fin du mois de février, les élèves de secondaire I, de l'école Casavant, ont disputé un tournoi de hockey inter-groupes. Avec chaque groupe d'élèves, on avait formé une équipe de garçons et une équipe de filles. Un système de pointage a permis de cumuler les points des garçons et des filles d'un même groupe et de déterminer ainsi le groupe vainqueur. Sur la photo, on aperçoit le garçon et la fille les plus utiles à leur équipe, soient Isabelle Alix et Marco Beaupré en présence de leur professeur responsable, Mme Olive Larivière. Félicitations à ce groupe de fiers compétiteurs!

Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère des Travaux publics et de l'approvisionnement

Projet no: 604-30-11 - Réfection des toitures - Centre de détention, 6200 rue Mercure, St-Hyacinthe, Cte St-Hyacinthe, QC

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, lorsque requise, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 17 mars 1981 par remise d'un montant de 10,00\$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux publics et de l'approvisionnement, Édifice "La Laurentienne", 475, rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. Tél.: (418) 643-6622.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, à l'Association de la Construction de Montréal, ainsi qu'à l'Association des Constructeurs de St-Hyacinthe-Bagot-Rouville.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre des Travaux publics et de l'approvisionnement, au montant de 12 000,00\$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances, au montant de 6 000,00\$.

Date et heure limite de réception des soumissions: mercredi le 1er avril 1981

à 15 heures
Pierre Sarault
Sous-Ministre.

AVIS

MODIFICATIONS AU CODE CIVIL ET RÉFORME DU DROIT DE LA FAMILLE

Mise en vigueur de certaines dispositions

LE 2 AVRIL 1981

Deux principes fondamentaux:

Égalité de la femme et de l'homme entre eux et devant la loi.
Liberté des personnes dans la façon d'organiser leurs relations familiales.

Principales modifications:

- Mêmes droits et obligations pour les époux:
 - direction conjointe de la famille;
 - choix commun de la résidence familiale.
- Protection de la résidence familiale:
 - sous condition de déclaration de résidence.
- Abolition des distinctions entre les enfants qu'ils soient légitimes, adoptifs ou naturels:
 - mêmes droits et obligations pour tous les enfants.
- Liberté des parents dans le choix du nom de l'enfant:
 - nom du père ou de la mère ou des deux parents.

Articles de la Loi instituant un nouveau code civil et portant réforme au droit de la famille en vigueur le 2 avril 1981:

Art. 1: 407 - 422 c.c. (oppositions au mariage, célébration du mariage, preuve du mariage);
440 - 458 et 460 - 462 c.c. (effets du mariage, résidence familiale);
463 - 524 c.c. (régimes matrimoniaux);
572 - 594 c.c. (filiation);
633 - 659 c.c. (obligation alimentaire autorité parentale).

Art. 2-5, 7, 8, 10-32, 34-58, 61, 62, 65-67, 72, 74-79 (articles complémentaires ou de concordance).

En conséquence, les articles 113, 114, 121, 123, 127 à 144, 147, 157 à 162, 165 à 184 et 218 à 245 J du Code civil du Bas-Canada sont abrogés.

Le ministère de la Justice informera la population au fur et à mesure de la mise en vigueur des autres articles.



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Direction des Communications

finance

EN BREF

Le Groupe Commerce informe ses clients

Les entreprises sont généralement peu enclines à informer les consommateurs des raisons qui motivent leur geste lorsqu'elles sont forcées de "faire passer" une hausse de coût ou de tarif.

Intéressante exception à ce comportement quasi traditionnel, le Groupe Commerce, l'un des plus importants assureurs automobiles au Québec, a fait préparer et distribuer à ses assurés, à travers la province, un dépliant qui explique très bien ce qui s'est passé dans le monde de l'assurance-automobile depuis 1976 et le pourquoi des hausses des primes d'assurance depuis cette année repère.

Le dépliant est distribué par tout le Québec, grâce aux 900 courtiers d'assurance qui représentent le Groupe Commerce. Chaque client recevra ce document d'information en même temps que le renouvellement de son contrat d'assurance-automobile.

C'est probablement la première fois qu'une compagnie d'assurances se préoccupe ainsi d'expliquer à ses clients, la conséquence directe qu'ont sur les primes d'assurance, les hausses vertigineuses et répétées des coûts et des risques que doivent assumer les assureurs.

M. Gaëtan Couture, vice-président administratif marketing au Groupe Commerce, pense que la réaction des consommateurs sera positive. "Ce dépliant, explique-t-il, aura l'avantage de simplifier grandement la tâche aux courtiers qui ont été placés trop souvent dans l'obligation d'expliquer au téléphone, à des clients souvent impatients, des situations complexes".

Le dépliant montre les changements qui se sont produits dans les cinq dernières années et fait de 1976 une année repère. De façon arbitraire, un indice de 100 pour cent a été attribué à chacune des composantes principales qui interviennent dans la tarification de l'assurance-automobile. Un simple coup d'oeil au document établit clairement qu'il y a un déséquilibre constant entre la prime d'assurance-automobile et le coût de la protection que doit assumer l'assureur.

mobile et le coût de la protection que doit assumer l'assureur.

Pendant cette période, le prix des voitures neuves a subi une augmentation de 57,4 pour cent; le prix des pièces de 96,6 pour cent et le coût de la main-d'oeuvre a augmenté de 52,7 pour cent.

Au cours de la même période, le coût des primes n'a augmenté que de 24,7 pour cent, pourcentage qui tient compte de la décision prise par le gouvernement provincial d'assumer depuis 1978 le coût de la protection contre les blessures corporelles.

En cinq ans donc, le coût des réclamations a

augmenté de plus de 80 pour cent, tandis que durant la même période, au Groupe Commerce du moins, les taux d'assurance ne connaissent qu'une hausse d'un peu plus de 24 pour cent.

Le dépliant produit par le Groupe Commerce donne, à l'aide d'un cas hypothétique, les conséquences d'un même accident, en 1976 et en 1981. Les chiffres sont révélateurs et la différence souvent impressionnante.

Pour le même accident donc, les coûts se seraient répartis ainsi: pièces d'automobiles 700\$ en 1976 contre 1 376,20\$ en 1981; main-d'oeuvre 800\$ contre 1 221,60\$ pour un

total comparatif de 1 500\$ pour l'accident survenu en 1976 par rapport à 2 597,80\$ pour le même accident, en 1981. Une fois retranchée la part de l'assuré (en supposant une franchise de 250\$) on arrive à un coût net pour l'assureur de 1 250\$ en 1976 par rapport à 2 347\$ en 1981.

La grande partie des assureurs qui oeuvrent dans le domaine de l'assurance-automobile, ont dû augmenter leur taux. Le Groupe Commerce a pu limiter l'augmentation moyenne de ses tarifs à environ 20 pour cent pour refléter les augmentations dues à l'inflation ainsi qu'à la fréquence et

au coût des sinistres.

Cette augmentation peut s'avérer être insuffisante si la fréquence d'accidents n'est pas appelée à diminuer et que le vol d'automobiles continue d'augmenter.

Le Groupe Commerce prévient ses assurés que la seule solution sérieuse à ces hausses de primes réside dans une plus grande prudence et une plus grande vigilance.

La concurrence serrée que se mènent les assureurs automobiles depuis qu'a été élargie l'indem-

nisation des blessures corporelles, a profité jusqu'ici au consommateur mais si la fréquence d'accidents et de vols d'automobiles ne diminue pas, d'autres hausses de primes seront rendues nécessaires et ce, tant à la Régie d'État que chez les assureurs privés.

Le Groupe Commerce, qui a son siège social à Saint-Hyacinthe, est présent dans tout le Québec. L'entreprise compte plus de 700 employés et possède un actif de plus de 186 millions de dollars.

Messier, Girouard, Forget
COMPTABLES AGRÉÉS

1600 ouest, rue Girouard, suite 330
Saint-Hyacinthe, Québec
J2S 2Z8
Tél.: (514) 774-1442

Régie des permis d'alcool du Québec
AVIS
DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Selon la Loi sur les permis d'alcool, toute personne, société ou groupement de personnes visé dans l'article 40 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis formulée au nom des personnes ci-après énumérées, dans les quinze jours de la publication du présent avis ou intervenir en faveur de la demande s'il y a eu opposition dans les trente jours de la publication de cet avis.

Cette opposition ou intervention doit être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 1^{er} est. rue Notre-Dame, suite 9 200, Montréal, Québec H2Y 1B6.

Nom du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
1641-9269 QUÉBEC INC.	(1) restaurant/	1130, Bordeleau
Le Nautique	(1) bar avec danse	NOTRE-DAME DE SAINT-HYACINTHE
	(4) spectacles/	(paroisse)
	(4) bars	

Le président et directeur général
Ghislain K. Laflamme, avocat

la caisse d'établissement de l'Yamaska
SERVICE ÉPARGNE
774-4783

R.E.E.R. 1981

Vous n'avez pas eu la chance de souscrire à l'épargne-retraite pour 1980.

Voici la solution pour 1981.

Souscrivez dès maintenant par versements mensuels.

Intérêt compétitif.

Assurance disponible.

3955, boul. Laurier, Saint-Hyacinthe

VOS DÉCLARATIONS D'IMPÔT, ON EST PRÊT À LES DÉFENDRE!

Si votre déclaration d'impôt préparée par H&R Block fait l'objet de contestations, nous nous engageons à vous représenter auprès du bureau de l'impôt et cela, sans frais, peu importe le temps de l'année.

Nous sommes familiers avec toutes les lois de l'impôt. Nous vérifions deux fois votre déclaration avant que vous ne la signiez.

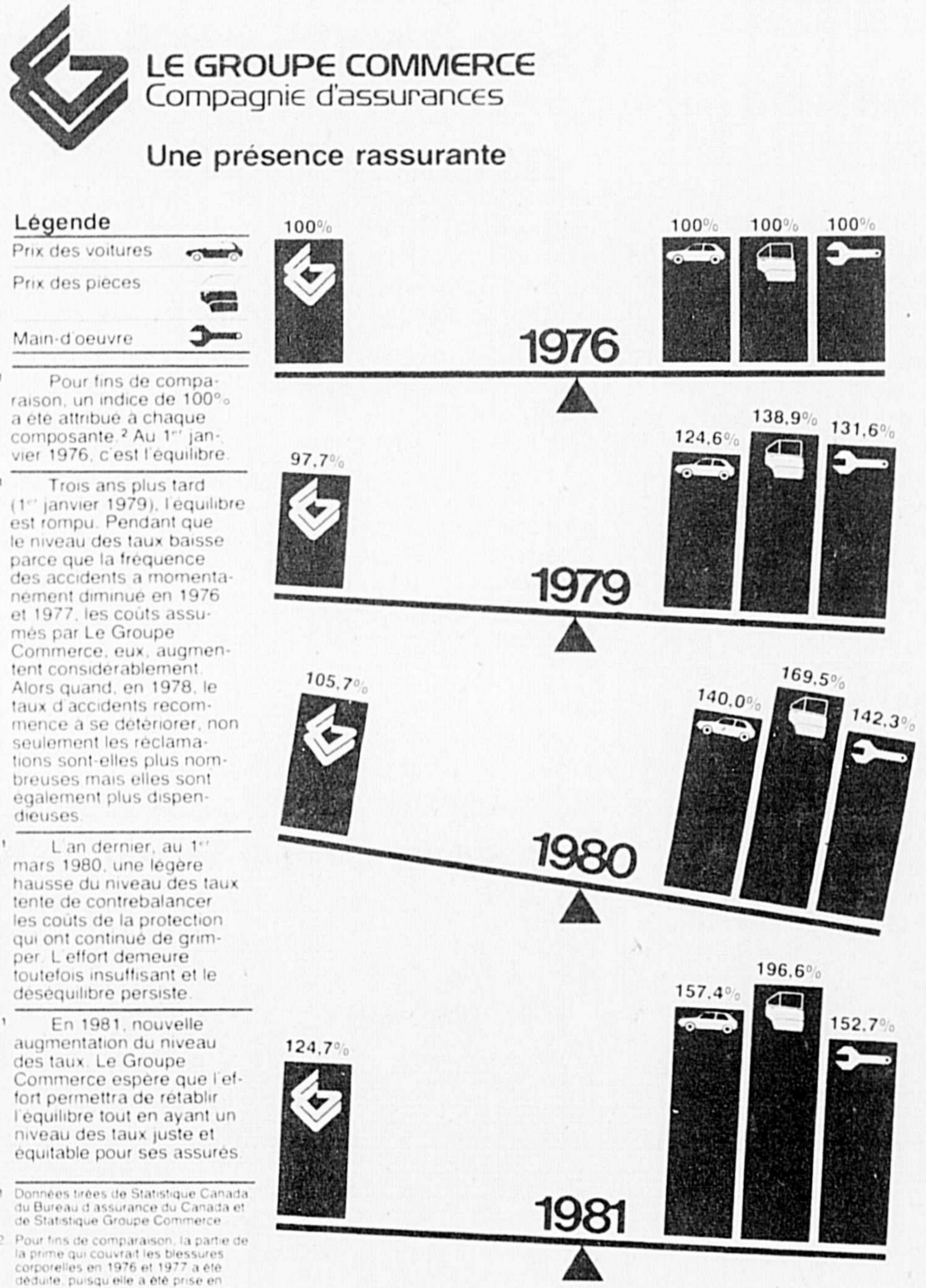
Voyez-vous, chez H&R Block, nous jugeons important de vous servir jusqu'au bout!

LES SPÉCIALISTES DE L'IMPÔT.
H&R BLOCK

Tarifs spéciaux pour les déclarations comportant seulement la déduction «Crédit d'impôt pour enfants».

2605, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe
tél. 773-4711

HEURES D'OUVERTURE
lundi - vendredi 9 à 21 h
samedi 9 à 17 h



Bref, nous augmentons votre prime d'assurance-auto mais seulement parce que nous y sommes obligés.

LUCIEN MARTEL ET ASSOCIÉ
OPTOMÉTRISTES

Examen de la vue
verres de contact

435, rue Hôtel-Dieu Tél.: 773-2210

IMPÔTS

L.B.J. Enr.
Tenue de livres
Rapports d'impôts
Services administratifs

774-8705

LUCIE B. JARRET

1600 ouest, rue Girouard, Bureau 330, Saint-Hyacinthe
Québec J2S 2Z8

SYLVESTRE, LAMY, LEBLOND & ASS.
évaluateurs agréés

99, boul. des Haut-Bois, suite 201,
Domaine des Haut-Bois, Ste-Julie. J0L 2S0
(514)649-3090

710 Boul. Casavant Ouest, suite 6
St-Hyacinthe, Qué. J2S 7S3
(514)773-5897

Daniel Sylvestre, Paul Lamy, André Leblond

Michel Mc Duff C.G.A.
Comptable Général Licencié

745 Ferland
St-Hyacinthe, P.Q.
J2T 2N2 (514) 773 6892

RICHARD JEAN C.A.
comptable agréé

2285, RUE GIROUARD
SAINT-HYACINTHE
P.Q. J2S 7B6
TELEPHONE 774-0722

SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS
Comptables agréés

2200, rue Léon-Pratte
Saint-Hyacinthe, J2S 4B6
(514) 774-4000
Montréal 467-3394

Associés de Saint-Hyacinthe

Jean-Guy Aubin, c.a. Roland Cordeau, c.a. Jacques R. Gauthier, c.a. Jacques Jubinville, c.a. Jean-Pierre Laplante, c.a. André Lavigne, c.a. Guy Roy, c.a. Jean Chagnon, c.a. André Gaudreau, c.a. Henri Hudon, c.a. Marcel Lafortune, c.a. Claude Laroche, c.a. Bernard Malo, c.a. Alain Touchette, c.a.

Mead et Cie Ltée
PLACEMENTS

Une division de Walwyn
RENSEIGNEZ-VOUS, APPELEZ MARC GLADU
774-6273, 774-4184 - Beloeil 467-7773
1255, rue Girouard, Saint-Hyacinthe
Appel à frais virés

RAPPORT D'IMPÔT
Particuliers seulement
Fédéral & Provincial
\$15.00

Téléphone après 18 hrs
773-7337
773-6540

RAPPORTS D'IMPÔTS de particuliers
aussi tenue de livre pour commerce à bon prix

Tél.M. Gérard
773-6272

ACHETEZ BON ET PAS CHER CHEZ
Messier & FILS

Réservez vos patates certifiées pour la semence, Sébago, Kennebec, Supérieure. Graines de semence en sachets, à la livre.

Glucose 20 kg. 20.50
Mais à souffler 0.79/lb.
Mélasse de la Barbade, 7.49/le gallon.

Bicarbonat de soude en vrac. Vaste choix d'épices en format institutionnel. Gélatine à la livre.

Poissons des cheneaux 45¢ lb

Depuis 1874
959, rue Des Cascades, tél. 774-7434

Distribution Réal Chagnon Inc.
Nominations Labatt

GÉLAS LAJOIE **ROBERT CHEVRIER**

Monsieur Réal Chagnon, distributeur pour la région de St-Hyacinthe, est heureux d'annoncer la nomination de Messieurs Gélas Lajoie ainsi que Robert Chevrier, au poste de représentants des ventes.

Avant d'accéder à ce poste, Monsieur Lajoie était préposé à la vente et distribution des produits Labatt alors que Monsieur Chevrier oeuvrait dans le domaine de l'industrie de liqueurs douces.

IMMEUBLES TANGUAY INC.
St-Hyacinthe: 773-8424
Beloeil: 467-8332

La direction des IMMEUBLES TANGUAY INC. est heureuse d'annoncer à la population que M. Réal Pinard fait partie de son équipe de conseillers en immobiliers.

M. Réal PINARD est bien connu dans les régions de Saint-Hyacinthe et Drummondville pour avoir travaillé auprès du public depuis plusieurs années.

Qualifié du Ministère des Coopératives et Institutions Financières du Québec, il a les connaissances et capacités requises pour donner un très bon service à tous ces futurs clients.

trans-action GROUPE SERVICES IMMOBILIERS INC.

Pour vos placements en OBLIGATIONS

14% 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans
5 ans 6 ans, 7 ans,
8 ans, 9 ans, 10 ans

Pour plus de renseignements consultez-nous

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.
Valeurs de placement
1395, rue Girouard, St-Hyacinthe,
TEL. BUR.: 774-5354

GERANT: GEORGES DESROSIERIS

Représentants:
Julien Chicoine, Jean-M. Phaneuf,
Gilles Chartier, Yves Jetté.

KIK COLA est vendue à des intérêts québécois

par PB

M. Louis Girard et Mme Carole Drolet viennent de se porter acquéreurs de l'usine d'embouteillage Kik Cola, jusqu'ici une division de Breuvages Crush Canada Limitée. Ils deviennent aussi propriétaires des marques Kik Cola, Denis et Eau Minérale Verchères. C'est ce que vient d'annoncer M. Harley E. Simpson, président de Breuvages Crush Canada.

M. Louis Girard était jusqu'alors directeur général de Kik et vice-président de Crush Canada; quant à Mme Carole Drolet elle occupait la fonction de contrôleur à l'usine de la rue Villeray à Montréal.

C'est en 1924 que fut fondée la compagnie Kik Cola. Elle fut cédée en 1945 à la compagnie Crush Canada qui acquit en 1947 une source d'eau minérale exploitée et

commercialisée sous le nom d'Eau minérale Verchères. Plus récemment, en 1972, la compagnie Crush Canada se porta acquéreur de la marque de commerce Denis; les produits Kik et Denis sont toujours embouteillés dans l'établissement de la rue Villeray.

En outre, la compagnie Kik Cola détient une franchise d'embouteillage des produits John Collins pour l'Est du Canada.

Le réseau de distribution pour les produits fabriqués à Montréal couvre les régions de Joliette et St-Jérôme, St-Jean, Valleyfield, Beauharnois, Dorion et Châteauguay alors que le réseau d'embouteilleurs sous franchise Kik Cola s'étend de Rimouski à Montréal en passant par Québec, cap de la Madeleine, St-Hyacinthe et Mont-Laurier.

Conscients d'être la seule compagnie québécoise dans l'industrie des boissons gazeuses à desservir un réseau à la grandeur de la province, les nouveaux propriétaires sont convaincus que le marché québécois peut accepter une troisième marque de cola, dans la mesure où elle offre aux consommateurs un produit de qualité. Leurs objectifs résident donc principalement dans la consolidation de leur volume de ventes et la réorganisation de leur réseau de distribution.

les échos DE LA CHAMBRE



Il ne faut pas que le propriétaire se prenne pour sa compagnie

Plusieurs petits entrepreneurs qui opèrent par l'intermédiaire d'une compagnie ont souvent tendance à oublier l'existence de celle-ci en tant qu'entité légale et à exécuter à titre personnel des tâches qu'ils devraient remplir à titre d'administrateur de la compagnie.

Une attitude de ce genre peut inciter le Ministère du Revenu à nier l'existence de la compagnie.

Bien que favorable au contribuable, le jugement rendu dans la cause Bernard Feinstein vs Sa Majesté La Reine - Cour Fédérale - Division de première instance - le 21 juin 1979, fournit un exemple des tracas qui peuvent en résulter pour un contribuable. M. Feinstein, vendeur auprès de plusieurs manufacturiers du secteur des vêtements pour dames, avait à son emploi quelques assistants pour couvrir son territoire de vente. Dans le but de limiter sa responsabilité personnelle face aux nouveaux clients, il décida de poursuivre ses activités par l'intermédiaire d'une compagnie nouvellement formée.

Les commissions furent dorénavant versées à sa compagnie mais le contribuable négligea d'établir des distinctions entre sa compagnie et lui-même. Ainsi, il signa personnellement certains contrats rédigés au nom de la compagnie, il qualifia son revenu personnel de "commissions gagnées" au lieu de rémunération reçue de sa compagnie, etc.

Plus tard, il décida de se lancer dans la fabrication de vêtements et incorpora une deuxième compagnie à cet effet. Au lieu d'être payé personnellement par cet-

te dernière compagnie pour les services qu'il rendait, sa compagnie de ventes chargea des frais d'administration à la compagnie manufacturière.

Lors d'une nouvelle cotisation, le ministère ignora l'existence de la compagnie de ventes et attribua tout le revenu à M. Feinstein personnellement. Ce dernier en appela de cette nouvelle cotisation.

La Cour donna raison au contribuable. Tout en reconnaissant que M. Feinstein avait fait preuve de négligence, l'existence légale de la compagnie ne pouvait être ignorée. Ainsi, rien n'indiquait que la compagnie avait initialement été créée dans le but d'éliminer ou de réduire le fardeau fiscal du contribuable. Le fait que le taux d'impôt personnel du contribuable aurait été sûrement plus élevé que le taux d'impôt minimum de la compagnie ne doit pas entrer en ligne de compte.

Quant aux revenus d'administration provenant de la compagnie manufacturière, ils demeurent des revenus de la compagnie de ventes puisqu'ils ne constituaient pas la seule source de revenu de cette dernière pour l'année en question.

Même si le jugement rendu favorise le contribuable, il aurait probablement pu éviter beaucoup d'ennuis s'il avait tenu compte de l'existence de sa compagnie.

M. Feinstein ne représente pas en ce sens un exemple à imiter et les gestes posés par un administrateur d'une compagnie doivent être clairement distingués des gestes posés à titre personnel.

Préparé en collaboration avec la firme Samson, Bélaire et Ass.

Paul Imbeau au souper du club d'administration industrielle

M. Paul Imbeau sera le conférencier-invité lors du prochain souper du Club d'administration industrielle du Canada, chapitre Saint-Hyacinthe, le mardi 24 mars, à compter de 19 heures, au bar nautique La Providence.

Il a enseigné ou enseigne toujours aux univer-

sités de Montréal, Sherbrooke, Laval et Moncton. Il dispense de l'enseignement au niveau des cadres d'entreprises et syndicaux et accepte régulièrement depuis 1958 de donner des causeries et conférences sur des sujets relevant de sa compétence et dans le cadre d'organismes tels que l'Association des archivistes médicales, l'Association canadienne française pour l'accroissement des sciences et l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers.



M. Imbeau parlera du contremaître et des études de tâches. Cette soirée s'adresse à tous les membres et à leurs invités.

Paul Imbeau agit régulièrement depuis 1965 comme arbitre unique et président du conseil d'arbitrage, de griefs et de différends. Il a déjà été président du tribunal d'arbitrage de première convention collective et comme président du Bureau de conciliation au niveau fédéral. En tant que président de comités conjoints patronaux-syndicaux, il anime régulièrement de tels comités à la demande des parties.

Après des études universitaires en génie mécanique, M. Imbeau a suivi plusieurs cours de spécialisation tant au Canada qu'en Europe. Il a travaillé pour plusieurs firmes importantes avant d'ouvrir son propre bureau sous la raison sociale "Paul Imbeau et Associés inc".

Frais de scolarité déductibles d'impôts

La Direction de l'École du séminaire de Saint-Hyacinthe avise qu'à compter de la présente année, l'École du séminaire est autorisée à émettre des reçus de dons de charité pour une partie des frais de scolarité (celle qui touche l'enseignement religieux et la pastorale). Pour l'année 1980, la déduction maximale sera de 433\$.

Association de la sclérose en plaques, section S.-Hyacinthe

L'association canadienne de la sclérose en plaques, section de Saint-Hyacinthe, a maintenant son bureau à l'adresse suivante: 1105, rue Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe.

Le bureau est ouvert de 13 heures à 16 heures 30 et le numéro de téléphone est le suivant: 773-2342.

Manufacture d'Habits Sylvain Cloutier

2285, boul. Casavant, carrefour Honoré-Mercier
à deux pas de Canadian Tire

Tél.: 774-1547

AUSSI
au 208, rue Principale,
Granby
au 118, rue Principale,
Sorel

Georges Welland vous dit:
"À la Manufacture d'Habits
Sylvain Cloutier, ce sont
plus que des vendeurs,
ce sont des
Conseillers en habillement"

Georges Welland

Vous trouverez chaussure à votre pied

SOULIERS

pointure 6 à 14 1/2
pointure large 2E - 3E - 4E
PROFITEZ DE NOS BAS PRIX

Vaste choix

**Habits d'enfants
PROFITEZ
DE NOS BAS PRIX**

3mcx. Laine et polyester.

**LE PLUS
GRAND CHOIX
D'IMPERMÉABLES**

30% de réduction

Nous avons l'imperméable
qu'il vous faut

**3500
HABITS** Réduction de
40% à 50%

Taille de 34 à 68
laine et polyester
3 morceaux
de haute qualité

400 VESTONS SPORT
en cuir plongé, taille 34 à 68

moitié prix 1/2

**5000 PAIRES
DE PANTALON
LAVABLE**

Taille 26 à 68
\$22⁰⁰
Spécial la paire

Les retouches
sont faites sur place
GRATUITEMENT
3 couturières à
votre service

ADMISSIONS

À L'ÉCOLE DU SÉMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE
650 est, rue Girouard, Saint-Hyacinthe, Qué. J2S 2Y2
Tél.: 1-773-4334

INSTITUTION PRIVÉE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
(DÉCLARÉE D'INTÉRÊT PUBLIC)

- 1. ADMISSIONS EN SECONDAIRE I: 3ième et dernière séance d'admission**
 - samedi le 21 mars 1981
 - heure: 9 h 00
 - frais d'admission: \$3.00
 - les élèves doivent apporter le bulletin de l'année dernière (5e année), ainsi que le plus récent de l'année en cours.
 - qui peut être admis en secondaire I à l'École du Séminaire?
 - l'élève qui a réussi son cours primaire, l'élève qui désire travailler et réussir son secondaire
 - l'élève pour qui les parents veulent une éducation globale, une attention personnalisée
- 2. ADMISSIONS EN SECONDAIRE II, III, IV OU V: communiquer au numéro 773-4334 avant le 20 mars 1981**
- 3. La fondation de l'École du Séminaire accorde une bourse aux parents qui éprouveraient des difficultés financières à défrayer le coût de la scolarité.**

SERVICES OFFERTS

- 4. Tutorat**
Un professeur-tuteur est assigné à chaque élève. Ce dernier supervise la formation et l'apprentissage de l'élève et assure la liaison avec les parents, la direction et les autres professeurs.
- 5. Outils de planification**
L'élève sera équipé pour organiser et planifier son travail, sous la supervision immédiate de son responsable et des parents.
- 6. Rattrapage**
Pour les élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage en français, mathématiques et/ou anglais.
- 7. Pour les élèves résidant à l'extérieur** du territoire de la C.S.R.Y. et ne pouvant donc bénéficier du transport scolaire, l'École du Séminaire offre un nouveau service aux parents qui habitent à l'extérieur des limites du territoire de Saint-Hyacinthe, un **SERVICE DE RÉSIDENCE EXTERNE**.
L'élève peut fréquenter l'École du Séminaire, mais, la direction de l'École se charge de lui trouver une résidence dans une famille de Saint-Hyacinthe. L'école assure la sélection et le suivi des familles.

Nous pouvons émettre des reçus de dons de charité pour une partie des frais de scolarité

Elections 81



C'est finalement Maurice Dupré qui défendra les couleurs du Parti québécois dans le comté de Saint-Hyacinthe. M. Dupré a remporté l'investiture péquiste au deuxième tour de scrutin, devançant sa plus proche adversaire, Mme Marielle Tousignant, par une cinquantaine de voix. Et autant le leader parlementaire du PQ, Claude Charron, que le président du PQ de Saint-Hyacinthe, Roger Fontaine, ont insisté sur l'unité à retrouver après cette bataille pour la candidature péquiste.

Fabien Cordeau en campagne

Une bien belle fête de famille

Par Alain Rodier

Le lancement de la campagne électorale du député Fabien Cordeau aura donné lieu, dimanche dernier, à des retrouvailles en règle, des retrouvailles qui prouvaient franchement l'allure d'une grande fête de famille.

C'est d'ailleurs Fabien Cordeau lui-même qui a lancé l'idée devant ses centaines de supporters à l'I.T.A.A. en lançant, à l'adresse des candidats

unionistes qui prenaient place sur la scène, «ça fait chaud au cœur de voir que notre famille s'agrandit».

Il n'aurait pu mieux résumer cette ambiance «familiale» qui régnait à l'I.T.A.A. et la «famille» a clairement indiqué qu'on ne se débarasserait pas si facilement d'elle au cours de la campagne électorale. Ils étaient plus de 600 «parents» de l'U.N., dimanche, bien décidés à faire toute une

lutte aux «rouges» et aux péquistes.

Et c'est le même Fabien Cordeau qui n'a pas changé depuis 1976 que la «famille» est venue rencontrer. Pas de flafas inutiles, peu d'envoies oratoires ou d'attaques en règle, ce n'est pas le style de l'homme.

Au lieu de cela, le candidat unioniste dans Saint-Hyacinthe s'est borné à rendre compte de son travail dans le comté depuis quatre ans et demi

Elu au second tour

Le PQ opte pour Maurice Dupré

Par Alain Rodier

Les militants péquiste du comté de Saint-Hyacinthe ont finalement fait leur choix, lundi soir dernier, et ont confié à M. Maurice Dupré le soin de défendre les couleurs du Parti québécois, au scrutin du 13 avril prochain.

C'est au terme d'une bien longue soirée, une soirée qui risque d'avoir des lendemains déchirants, que les militants du PQ ont finalement opté pour M. Dupré, au deuxième tour de scrutin, ce dernier récoltant 222 voix contre 173 pour sa plus redoutable adversaire, Mme Marielle Tousignant.

L'issue du scrutin était

prévisible quelques instants à peine après que furent dévoilés les chiffres du premier tour, alors que le troisième candidat en lice, Michel Berger, levait bien haut le bras de M. Dupré, signifiant du même coup qu'il se rangeait dans son camp.

Et l'appui de M. Berger aura fait pencher la balance en faveur de M. Dupré puisqu'au premier tour, le candidat élu récoltait 173 voix, Mme Tousignant 134 voix, et M. Berger 113 voix.

La candidature de Mme Tousignant qui jouissait d'appuis non négligeables à l'intérieur du parti, sera donc arrivée un peu tard, notaient plusieurs observateurs. Malgré tout, cette dernière aura donné du fil à retordre à M. Dupré qui menait campagne depuis

plusieurs semaines déjà, même si l'annonce officielle de sa candidature n'est venue que la semaine dernière.

Quant à M. Berger, qui a sûrement livré le meilleur discours parmi les trois candidats, il semble bien que son handicap majeur aura été qu'il ne soit pas résident du comté. D'ailleurs, M. Dupré s'est chargé de le rappeler abondamment dans son discours, un discours qui, incidemment, était émaillé d'attaques pas très tendres pour ses deux adversaires et qui a mécontenté bien des militants.

Bien sûr, les deux candidats défaits se sont ralliés, comme on dit, et sont allés serrer la main de Maurice Dupré, mais il n'est pas certain que cette belle «unité» englobe tous

les militants péquistes. A l'issue de la soirée, certains des partisans de Mme Tousignant ne se cachaient pas pour manifester leur déception devant le résultat du vote.

D'ailleurs pour se convaincre des cicatrices que risque d'infliger cette convention, on n'avait qu'à entendre les vibrants appels à l'unité lancés tant par Claude Charron que par Roger Fontaine, le président du PQ de Saint-Hyacinthe, insistant sur le fait que «l'adversaire est en face».

Si le Parti québécois n'aplanit pas rapidement ces différends qui étaient très palpables, lundi soir, il risque d'avoir de sérieux problèmes, concédaient bien des militants.

Pourtant, la soirée s'annonçait des plus encourageantes pour le PQ

local qui avait réussi à emplir à pleine capacité la salle «Au Petit Canot». Si seulement un peu plus de 400 membres ont pris part au vote, on comptait sûrement près de 800 ou 900 personnes dans la salle, selon les chiffres des organisateurs.

A la fin de la soirée, Mme Tousignant est montée sur l'estrade et a accepté le choix populaire, en rappelant que son objectif premier était «le comté d'abord». Maurice Dupré, pour sa part, avait conclu son discours en lançant: «On prend pas de chance, avec Dupré on prend le comté».

La majorité des militants péquistes ont donc décidé de faire sien ce slogan. La grande inconnue maintenant sera de savoir si les militants déçus lui emboîteront le pas.



M. Fabien Cordeau, candidat pour l'Union nationale dans la circonscription de Saint-Hyacinthe, vient de présenter son bulletin chez le président d'élection. Sur la photo, assis, dans l'ordre, MM. Roland Lapierre, agent officiel; Fabien Cordeau et Serge Benoit, président d'élection. Debouts, même ordre, Daniel Lefebvre, Roger Lefebvre et Maurice Rainville, vice-président exécutif de l'U.N.

Libéral-S.-Hyacinthe:

C'est parti pour Roger Duceppe

Le candidat libéral officiel, pour le comté de Saint-Hyacinthe aux élections du 13 avril, M. Roger Duceppe, n'a pas tardé à remplir la formalité de la présentation de son bulletin de candidat puisque dès vendredi après-midi 13 mars, à 17

heures, il se rendait déposer son bulletin auprès du président d'élections du comté.

Le nombre de signatures requises pour endosser une mise en candidature est de soixante personnes et le bulletin présenté par M. Duceppe comportait

pas moins de 90 signatures d'électeurs du comté. Pour la circonstance, M. Duceppe était accompagné de son mandataire, M. Jacques Morin, président de l'association libérale provinciale dans le comté de Saint-Hyacinthe.



Le candidat libéral de la circonscription de Saint-Hyacinthe, M. Roger Duceppe, s'est présenté vendredi dernier chez le président des élections afin de lui remettre son bulletin de présentation. On aperçoit, dans l'ordre habituel, M. Jacques Morin, M. Roger Duceppe, signant son bulletin, et M. Serge Benoit, président des élections dans le comté.

et a lancé, sûr de lui, «mission accomplie».

Exception faite de quelques attaques à l'endroit du gouvernement péquiste sur la question du budget et sur celle de l'environnement, Fabien Cordeau a plutôt énuméré ce qu'il avait réussi à obtenir pour son comté tout en étant dans l'opposition: octrois pour le parc industriel, subventions pour les loisirs ou le socio-culturel dans diverses municipalités ou encore pour la voirie rurale et, bien sûr, la fameuse route reliant Saint-Damase et Saint-Hyacinthe qui faisait l'objet de promesses électorales depuis des années.

Blagueur, d'entrée de jeu, il avait averti tout le monde: «Dans Saint-Hyacinthe, vous devez voter pour celui qui défend si bien vos intérêts depuis 1976...et je le connais très bien».

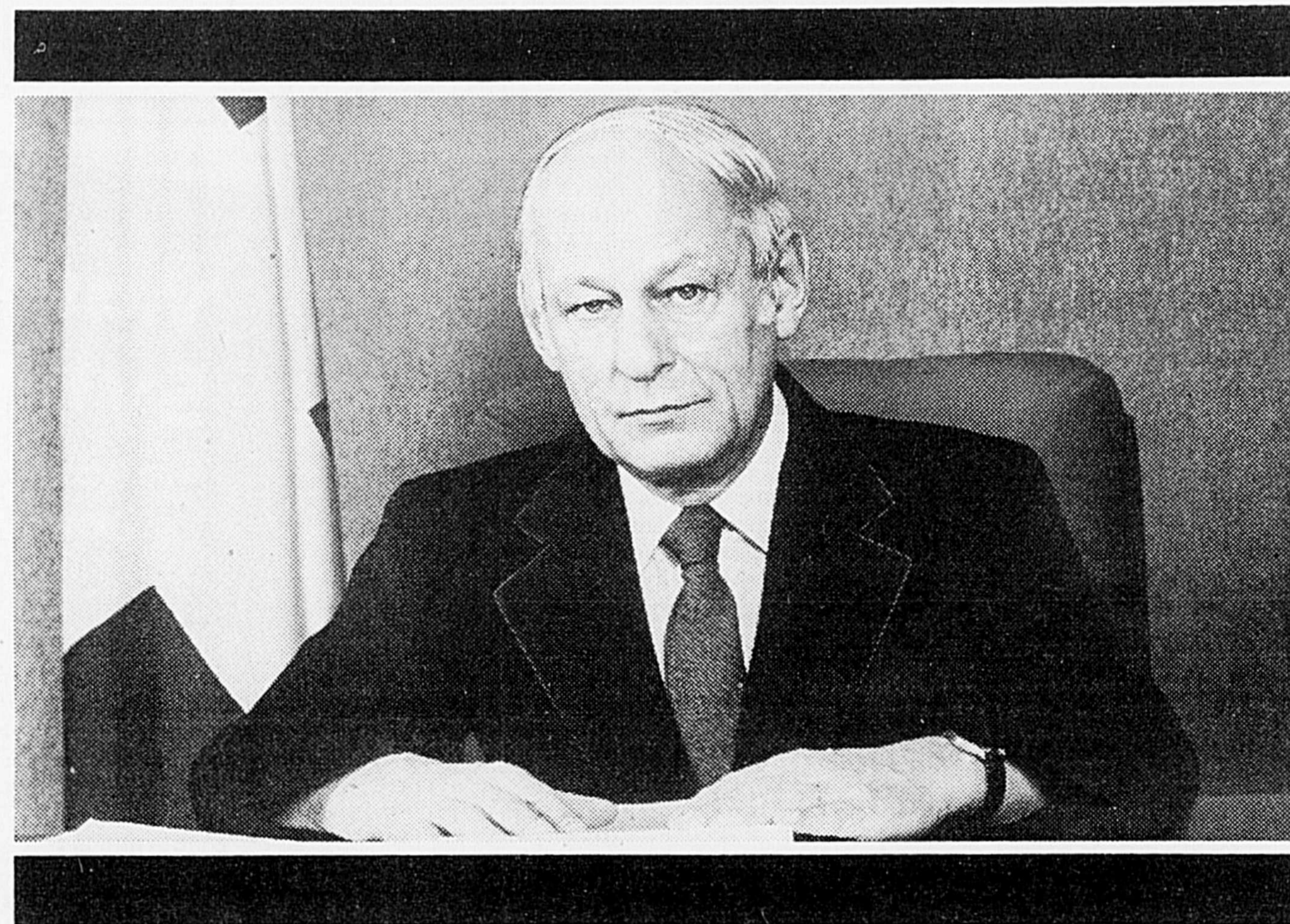
Et puis, il y a du nouveau sur la table, laissez-le entendre. «L'U.N. n'a plus rien à envier à qui-conque, elle a maintenant un programme et c'en est tout un. Plus tard, il ajoutera que l'Union nationale a «un candidat de taille dans Saint-Hyacinthe et un chef dont vous pouvez être fiers».

Quant aux thèmes qu'il entend privilégier durant sa campagne, il en a donné une indication en s'attaquant au plus récent budget Parizeau et au bilan économique du gouvernement péquiste qui, souligne-t-il, «a endetté la province de \$10 milliards».

Pour lui, il est clair qu'au Québec «nous vivons au-dessus de nos moyens» et que ce sont les générations futures qui devront payer la note. Il est donc convaincu que «c'est le temps de redevenir réalistes et de ne pas tout exiger du gouvernement».

Il causera aussi de dépollution et a d'ailleurs répété son credo, soit qu'il faut traiter à la source toutes les formes de polluants et qu'il faut consacrer des sommes additionnelles pour la recherche de nouveaux procédés.

Mais, avant tout, Fabien Cordeau misera, évidemment, sur sa disponibilité depuis les quatre dernières années. C'est une forme de marketing simple peut-être, mais qui risque de rapporter des dividendes intéressants. Chose certaine, après le succès du lancement de sa campagne, il ne faudra pas compter Fabien Cordeau pour battu.



Ensemble, nous avons réussi à nous donner les outils pour bâtir une société québécoise forte. On va continuer. Ensemble.

Les années qui s'en viennent vont nous imposer de nouveaux défis, aussi exigeants que ceux que nous avons relevés ensemble depuis quatre ans.

Dans plusieurs domaines, ça nous a donné une société québécoise plus forte, plus sûre d'elle-même. Il faut continuer en se renouvelant, en tenant compte plus particulièrement des milliers de jeunes et de femmes qui arrivent sur le marché du travail, des besoins de nos familles et du maintien du pouvoir d'achat de chaque citoyen. Ce qui est en jeu aux élections, c'est un nouvel élan dans la continuité.

Et tous ces outils essentiels à notre développement—la loi 101 sur la langue, la protection des terres agricoles, la reprise en main de nos richesses, les efforts systématiques de création d'emplois—certains voudraient les détruire, ou du moins les affaiblir.

Et il y a ceux aussi, et souvent les mêmes, qui cherchent à effacer les droits fondamentaux de cette nation francophone que nous sommes.

Le choix est très clair.

Ou bien retomber sous le contrôle de groupes privilégiés qui manœuvrent dans leur seul intérêt—et souvent contre le nôtre. Ou bien continuer de bâtir ensemble, avec toutes les compétences que nous avons maintenant, cette société forte où chacune et chacun pourront s'épanouir.

Et avec le Parti Québécois, je pense que vous le savez, vous pouvez compter sur une équipe solide et fiable, vouée exclusivement aux vrais intérêts de tous les Québécois.

René Hévespe

"Croire au Québec, c'est la clé"

(René Lévesque)

Par Alain Rodier

"Le véritable enjeu de cette élection, c'est que d'un côté, on a ceux qui croient au Québec, qui y croient dur comme fer, et que de l'autre bord, il y a ceux qui y croient du bout des lèvres ou qui font semblant d'y croire".

Le premier ministre René Lévesque est venu répéter à Saint-Hyacinthe, lundi soir dernier, ce qui risque de devenir le thème dominant de sa campagne électorale, soit la nécessité de faire confiance aux capacités des Québécois de prendre leur développement en mains.

Et pour le chef du Parti québécois, qui a été accueilli par une longue ovation debout des centaines de militants qui participaient à la convention du PQ dans Saint-Hyacinthe, il est bien évident que ce n'est pas du côté du Parti libéral que les Québécois peuvent attendre pareille alternative.

Répétant tout au long de son discours les attaques qu'il profère à l'endroit du parti de Claude Ryan depuis le début de la campagne, M. Lévesque a concentré son tir contre le PLQ qui a, selon lui, "trop de maîtres à servir", et n'a pas daigné faire de cas de l'Union nationale.

Et le chef du PQ n'y est

pas allé avec le dos de la cuillère, fustigeant au passage "ceux qui nous ont toujours exploités et qui sont toujours dans leur camp (des libéraux), s'en prenant du même coup aux membres de la "vieille garde" libérale "qui sont toujours là, eux qui ont rendu toutes ces réformes nécessaires (zonage agricole, assurance-auto, amiante...) et qui ont toujours voté contre".

Pour M. Lévesque, ce qui est primordial dans cette élection, c'est de permettre au Parti québécois de poursuivre cette recherche d'une société de plus en plus forte, de plus en plus sûre d'elle-même, de ne pas revenir à "temps du né pour un petit pain" ce que veut, selon lui, le Parti libéral.

Avec l'élection d'un gouvernement libéral, a-t-il poursuivi, "il y aurait le danger qu'on retombe dans les retards qu'on tente de combler depuis 1976. Et le monde va vite aujourd'hui et il n'y a pas de place pour les retardataires".

C'est pour cela que le slogan du PQ cette année sera "Faut rester forts au Québec", ajoute le premier ministre qui du même coup a sauté à pieds joints sur le thème libéral "Pour du vrai progrès". "Du vrai progrès pour qui" s'est-t-il demandé. "Pour les spéculateurs qui font partie de leur

camp (PLQ) ou pour la classe agricole", s'interroge-t-il, en faisant allusion à la politique du Parti libéral sur la question du zonage agricole.

Et là, le chef péquiste s'en est donné à cœur joie. "M. Ryan a parlé de réduction d'impôts mais seulement pour les gros revenus. Qui va payer la différence? Ceux qu'on a tenté d'aider en réduisant leurs impôts depuis 1976?"

Même chose pour ce qui est de la langue, tonne M. Lévesque en rappelant que le PLQ présentera des candidats comme John Ciacca qui sont favorables au libre choix, "ces extrémistes qui rêvent au bon vieux temps de l'assimilation".

Même avenir peu enthousiasmant, prédit-il, pour ce qui est de la question constitutionnelle. "Si on a des rouges à Ottawa et des rouges à Québec", on doit s'attendre à un affaiblissement du mouvement en faveur des droits du Québec. Et il ne peut s'empêcher de rappeler que, tout récemment, M. Ryan a lancé que, s'il était élu le 13 avril, il téléphonerait à M. Trudeau et lui dirait "Boss, on s'assoit à la table". "On sait à qui ça profite le progrès quand un boss et son commis discutent", lance-t-il, au grand bonheur des militants péquistes.

Sur la question économique, M. Lévesque s'est réjoui du bilan plus que satisfaisant de son gouvernement en ces temps difficiles que traverse l'économie mondiale et il a fait état entre autres des 200 000 emplois créés au Québec depuis trois ans. Et le bilan est aussi positif, ajoute-t-il, pour ce qui est des investissements dans le secteur manufacturier où le Québec est en train de rattraper son retard sur l'Ontario. A preuve de cela, il cite la moyenne des investissements qui a atteint 12% pour chacune des trois dernières années au Québec, alors que la moyenne canadienne était de 9% et que celle de l'Ontario était de 2%.

D'ailleurs, c'est l'ensemble du bilan qui est fort satisfaisant, et ce dans tous les domaines, depuis 4 ans, conclut-il, avec les lois sur le financement populaire, sur la nationalisation de l'amiante, sur le zonage agricole ou encore sur l'assurance-auto, "un régime à l'avant-garde en Amérique du Nord".

Mais la véritable lutte électorale se fera entre ceux qui croient au Québec et "ceux qui tentent de le rapetisser", M. Lévesque en est convaincu. "S'ils nous font confiance, on va continuer de faire confiance aux Québécois. Et j'ai espoir qu'on va avoir un beau printemps".

J.-P. Charbonneau:

Il faut protéger le secteur du textile et du vêtement

Contrairement aux intentions énoncées par les dirigeants libéraux, la semaine dernière, lors de leur colloque sur la Rive-Sud, le député sortant dans Verchères et candidat du Parti québécois, M. Jean-Pierre Charbonneau, a déclaré qu'il fallait agir pour protéger les industries du textile, du vêtement et de la bonneterie et non les abandonner tout simplement.

Selon celui-ci, le comté compte pas moins de cinq entreprises de cette catégorie à Saint-Denis, La Présentation et Sainte-Madeleine. "Les libéraux disent qu'il faut sortir de ces secteurs traditionnels mais ils oublient qu'à travers le Québec, des milliers de personnes gagnent leur vie dans les entreprises de ce secteur. L'important pour les dix prochaines années, c'est de faire en sorte que le fédéral maintienne des quotas solides à l'importation."

M. Charbonneau a rappelé que le gouvernement du Parti québécois a agi énergiquement pour consolider les industries du vêtement et du textile,

ce qui a provoqué des retombées positives pour les entreprises du comté.

Par ailleurs, M. Charbonneau a tenu à revenir sur le dossier Sidbec en indiquant que même si le candidat libéral du comté affirme de plus en plus fort que son parti ne représente pas une menace pour l'avenir de cette société d'Etat, il n'en demeure pas moins que le programme de Claude Ryan est assez clair.

"La page EC-1111 dit bien que si Claude Ryan était premier ministre, les entreprises d'Etat non rentables comme Sidbec pourraient être retournées au secteur privé. Si à cause de mes attaques, le candidat libéral a décidé de se dissocier du programme de son chef, alors j'en prends bonne note. Mais je sais une chose cependant, ce n'est pas le candidat libéral du comté

de Verchères qui est le ténor de son parti en matière économique et ses propos ne correspondent pas nécessairement aux dis-

cours des porte-parole plus importants à l'Assemblée nationale", a conclu Jean-Pierre Charbonneau.

P.L.Q.:

Ouverture de la campagne

C'est dimanche après-midi 22 mars que le candidat libéral de Saint-Hyacinthe, M. Roger Duceppe, lancera officiellement sa campagne, en vue du scrutin du 13 avril.

A cette occasion, le Dr Augustin Roy, candidat libéral dans la circonscription électorale de Bourassa, sera le conférencier invité. Le tout est prévu pour débiter à 14 heures, à l'Auberge des Seigneurs de Saint-Hyacinthe.

D'autres visiteurs seront sans doute de la partie, mais au moment d'aller sous presse, il n'a pas été possible d'obtenir confirmation des noms des orateurs. De même, on prévoit une visite du chef, M. Claude Ryan, mais le moment n'a pas encore été déterminé.

Dans Verchères:

Michel Gaudette et le projet "Plan 5"

Le candidat libéral dans la circonscription de Verchères, Michel Gaudette, a donné le 15 avril le coup d'envoi de sa campagne électorale, en lançant un vaste programme-cadre, définissant les paramètres du développement de son comté, sous un gouvernement Ryan et appelé "Plan 5".

Cette initiative constitue une première et fait appel à la mobilisation de toute la population, en vue de participer activement à l'élaboration de son avenir.

Selon M. Gaudette, Verchères a souffert trop longtemps d'anémie parce que l'on ne réussissait pas à canaliser les éner-

gies et à donner un sens aux aspirations de la population. Le Plan 5 veut insuffler un sentiment d'appartenance au niveau de la circonscription électorale. Ce projet vise à pousser les gens et les idées nouvelles vers l'Etat et non le contraire, comme ce fut le cas si souvent, selon lui, au cours des dernières années.

Il s'agit d'un programme de concertation dans la majorité des grands secteurs d'activités. On fera appel à des équipes pluri-disciplinaires, comprenant des représentants des forces vives du milieu (patrons, syndi-

cats, institutions, gestionnaires, etc.).

"Le succès de notre développement et de notre croissance, a déclaré M. Gaudette, repose bien plus sur ce vaste mouvement populaire de reconstruction que sur les subtils tours de magie de quelques politiciens propagandistes."

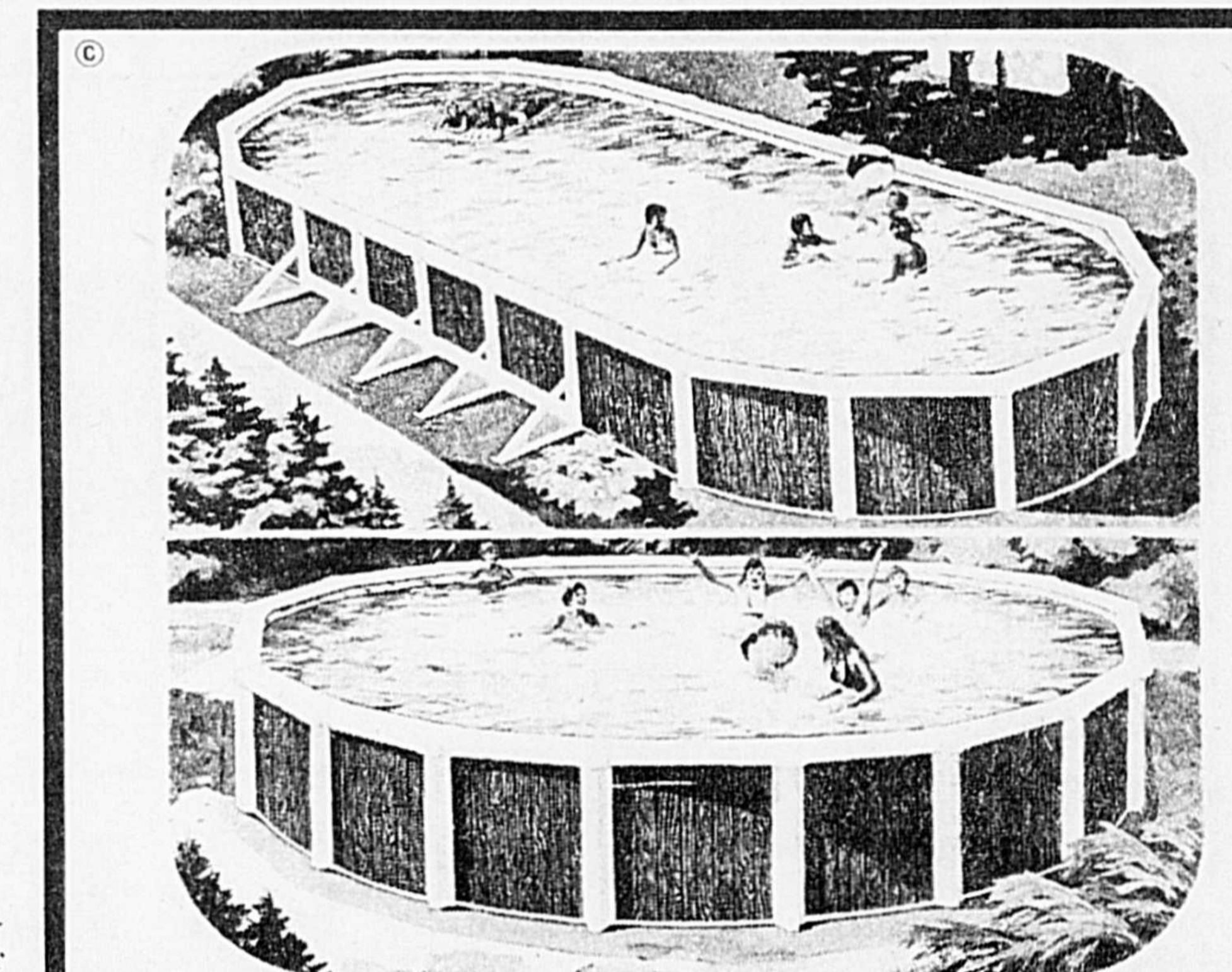
Il s'est engagé à mettre ce plan sur pied, dès les premiers mois de son mandat, afin de permettre un ajustement qui s'impose sur tous les terrains en même temps. La chose s'impose selon lui pour rendre Verchères compétitif.

Le Plan 5 s'appuie sur le postulat qu'il faut personifier la vie collective, en rapprochant le plus possible les institutions et les services des citoyens. Soulignant que ce projet véhicule parfaitement la philosophie du Parti libéral, M. Gaudette s'est dit le défenseur des libertés individuelles, le promoteur de la spécificité culturelle, le bonificateur de l'effort personnel et le protecteur de l'égalité des chances pour tous. Au fur et à mesure de l'évolution de la campagne, les divers chapitres du Plan 5 seront explicités et divulgués en public.

Le PLQ adopte la clause "Canada"

"Tous les enfants seront tenus de fréquenter l'école française sauf ceux dont le père ou la mère auront fait leur secondaire ou leur primaire en anglais au Canada". C'est ce que les militants du colloque régional Rive-Sud, à l'instar de plusieurs autres, avaient proposé et c'est ce que le PLQ a inscrit dans son programme en fin de semaine dernière.

Le colloque qui eut lieu le 7 mars a permis à 600 délégués, dont ceux de Saint-Hyacinthe, de discuter en atelier les points du programme à la veille du scrutin provincial.



Changez votre jardin en club privé. La belle piscine que vous pouvez acheter chez Gérard Lalime donnera à toute votre famille la distraction, l'exercice et le repos dont elle a tant besoin.

Choix dans les dimensions suivantes
15', 18', 21', 24', 27' dia.

Piscine ovale 15'x25', 15x30', 18'x33', 18'x35'
Nous avons tous les produits chimiques pour votre piscine et le chlore H.T.H.

Gérard Lalime inc.
Facilité de stationnement, 2 entrées
15,845, rue Messier
15,845, rue Saint-Louis Saint-Joseph
Saint-Hyacinthe Tél.: 773-6634

Nous avons un choix de trois compagnies de piscines et nous pouvons vous faire l'installation



Le candidat libéral dans Verchères, Michel Gaudette. (Photo Robert Gosselin)

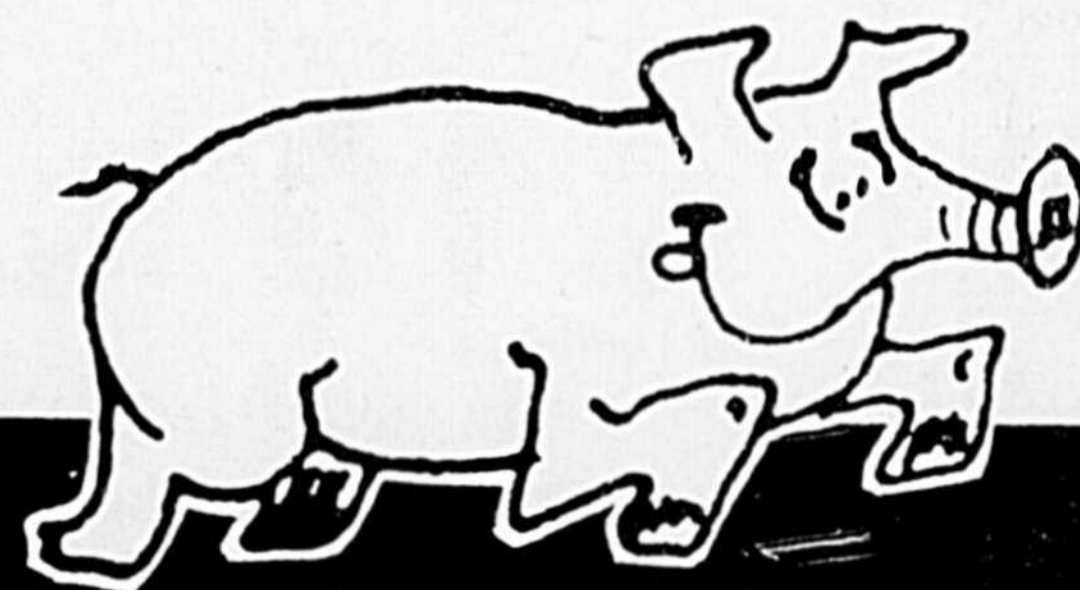
Roch Lasalle de retour mardi

Le candidat de l'Union nationale dans Saint-Hyacinthe, M. Fabien Cordeau, recevra un coup de pouce additionnel dans sa campagne électorale, mardi prochain, alors que le chef unioniste Roch LaSalle en sera à sa deuxième visite dans le comté en l'espace d'une semaine.

M. LaSalle parcourra en compagnie de M. Cordeau le comté de Saint-Hyacinthe, ce mardi 24

mars, afin de rencontrer les militants et sympathisants unionistes, et tous deux prendront la parole à un souper tenu, à 19 h 30, au Domaine de l'Erable, situé dans le 5e Rang, à Sainte-Rosalie.

Pour tous ceux qui seraient intéressés à participer à l'événement, on peut obtenir de plus amples informations, en s'adressant à Maurice Rainville, à 799-4042 ou Diane Lafleur à 774-3245.



LES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC...

SONT

POUR

LE PLAN CONJOINT

LES 18 et 19 MARS
de 9:30 à 16:00 hrs

MOI JE VAIS VOTER

Je suis POUR le projet de plan conjoint



ON A COMPRIS... ON S'ORGANISE!

- ON A COMPRIS que les abattoirs fixent seuls les prix alors que nous sommes les vendeurs.
- ON S'ORGANISE pour NÉGOCIER nos prix sur un PIED D'ÉGALITÉ.
- ON A COMPRIS que les ABATTOIRS privilégient ceux qui mettent en marché un volume supérieur à la moyenne.
- ON S'ORGANISE pour que l'ensemble des producteurs SE PARTAGE les avantages dus au volume.
- ON A COMPRIS que l'instabilité actuelle des marchés nous insécurise.
- ON S'ORGANISE pour assurer la STABILITÉ de nos revenus.
- ON A COMPRIS que les abattoirs ont effectué sans nous avertir des retenus sur nos payes.
- ON S'ORGANISE pour CONTRÔLER notre paye.
- ON A COMPRIS que les centres de décisions ne sont pas dans nos mains.
- ON S'ORGANISE pour DÉCIDER NOUS-MÊMES de notre production et de notre mise en marché.



Chevreuril mâle: Claude Lépine (135 lb), Réal Chagnon, J. Millette, Réjean Blanchette (168 lb), Raymond Paquette (146 lb).



Original mâle: N. Laurin, Yvan Bélanger, Léo Ledoux (panache de 53 pouces), J.-C. Bérubé (42 pouces) et J. Herpson (44 pouces).

actualité EN PHOTOS...

Une autre année de francs succès et de participation

Il y a quelques jours, le Club de Chasse et Pêche Maska tenait sa traditionnelle assemblée annuelle au cours de laquelle les plus méritants, dans de nombreuses catégories, ont reçu le crédit mérité sous forme de trophées ou de médailles.

C'est toute une année d'activités les plus diverses qui connaissait de la sorte une fin d'apothéose. Bien sûr, comme dans toute activité de loisir, il y eut des gagnants et d'autres moins chanceux. Mais l'important ici aussi, c'est la participation et à ce chapitre, les membres du Club ont certes donné le ton.

Dans un rapide coup d'oeil, voici quelques gagnants et dans la prochaine édition, d'autres photos seront publiées sur le même sujet... afin de rendre à chacun l'hommage mérité.



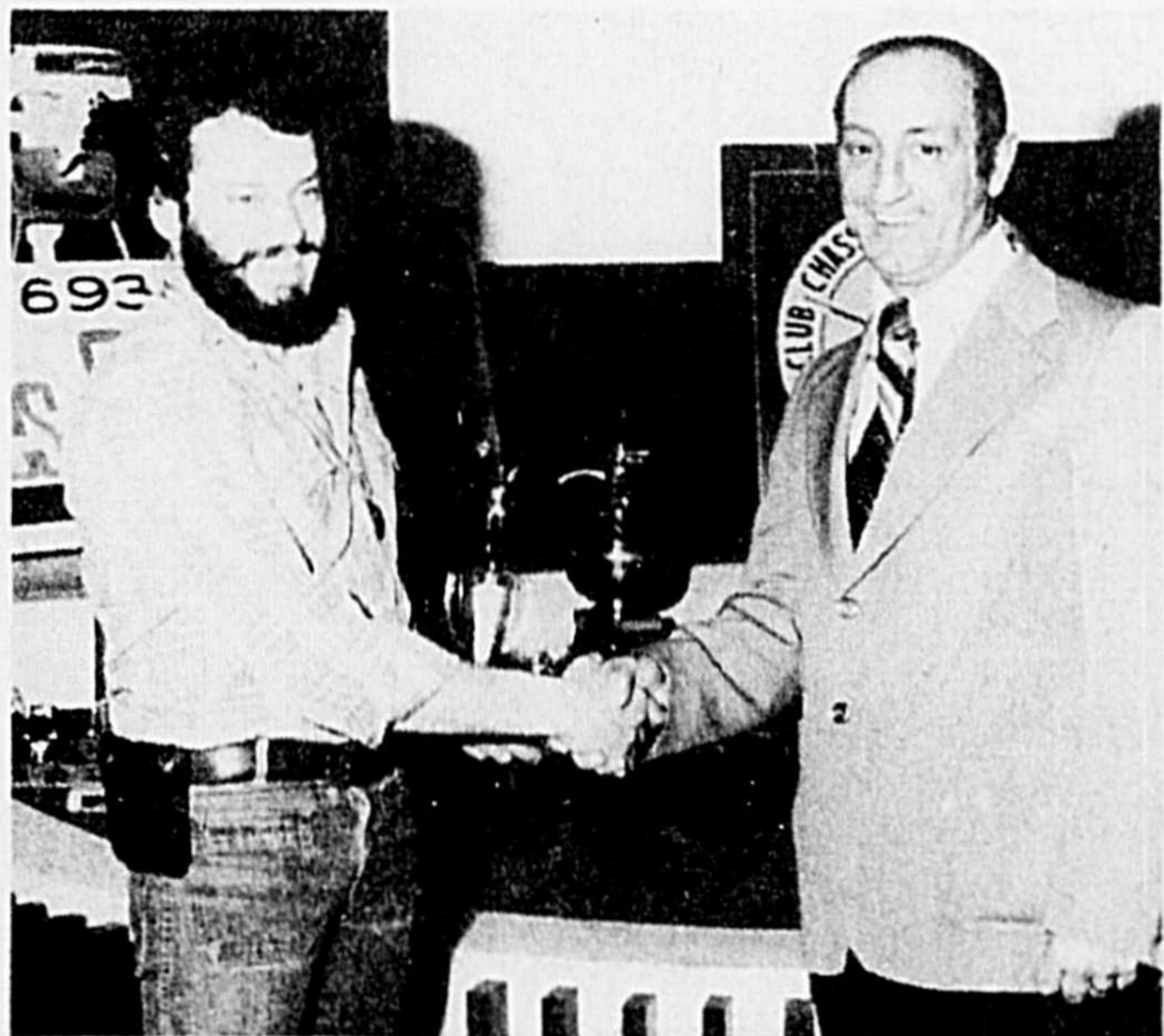
Chasse à la marmotte: dans l'ordre, Jacques Millette, secrétaire; Normand Guilbault (68), Joseph Meiling (174), Jacques Lagacé (129) et Richard Lusignat (76).



Ours noir: Noël Laurin, président; Jack Herpson (225 lb) et Claude Saint-Laurent (150 lb).



Gagnant du moteur offert en prix de présence: Gérard Blanchard, de Saint-Hyacinthe, reçoit les félicitations de Gilles Aubin.



Meilleure équipe: Normand Guilbault, chef d'équipe (moyenne de 84,96%) et J. Millette.



Renard: N. Laurin et le gagnant, Denis Gosselin (17).



Canard: J. Millette, Emile Latour, 1er et Richard Lusignat, 3e.

Anniversaire

**COUVRE-PLANCHER
G. Graveline et Fils Inc.**

Spécial 10^e anniversaire

RABAIS de 25%

Prélarts sans cirage,
10 modèles au choix
Prix de vente \$4.50 à \$6.50 la verge

DÉPARTEMENT de CÉRAMIQUE

14 compagnies y sont représentées
par nos 4 représentants compétents
Estimation à domicile gratuite

Spécial 10^e anniversaire

Tuiles \$1.10
pour mur 6" x 6"
avec espaceurs pi.ca.

Nous sommes reconnus pour avoir en inventaire le plus grand choix de céramique en ville. Passez nous voir.

Balance de préart

à **50% de rabais**

Dépositaire des compagnies de
couvre-plancher, préart,
Domcor, Gaffstan, Congaleum,
Armstrong, Amtico, Mannigton
et Flin Kote.

**1600 gallons de
peinture en magasin**

avec possibilités de couleurs
au choix de marques Glidden
à l'Alkide ou Latex.

Choix complet de tapisserie
avec un délai de 48 heures
pour livraison.

Prix 10^e anniversaire
200 rouleaux
de tapisserie Rég. \$12.95 pour **\$2** le rouleau

Spécial 10^e anniversaire

1200 couleurs et qualités de tapis
des compagnies Coronet, Domco, Peerless,
Axminster, Bigelow, Zenith, Krauss, Rich-
mond division de Harding Petters et Sénéca.

Tapis gazon pour galeries de
\$3.50 v.c. à **\$24** v.c.

Tapis intérieur de
\$3.95 v.c. à **\$59** v.c.

Si vous désirez faire installer
ces produits,
3 équipes d'artisans entrepreneurs,
membres de l'O.C.Q.
sont fusionnés au magasin.

**Outils à votre service
gratuitement.**

Mise de côté et termes faciles.

Livraison gratuite.
Pour tout achat de \$10. et plus, un cadeau
souvenir 10e anniversaire vous sera remis.

**Nos spéciaux
d'anniversaire
se poursuivent
jusqu'au
1er mai 1981**

Profitez du choix,
achetez aujourd'hui

**Nous occupons
maintenant une
plus grande espace
pour mieux vous servir
à de meilleurs prix
à cause d'un plus grand
pouvoir d'achat**

COUVRE-PLANCHER
G. GRAVELINE & FILS INC.

Tuiles — Prélarts — Tapis — Mosaïque — Tapisserie — Peinture

830, rue Laframboise, Saint-Hyacinthe, P.Q. J2S 4W6 **TÉL.: 774-7795**

CONVOCAATION

Les membres-dirigeants de
la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe
convoquent les membres à une
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE
DATE: le mercredi 8 avril 1981, à 19h.30.
ENDROIT: au gymnase de l'école Lafontaine
(rue de la Concorde).
BUT: L'étude et l'adoption d'un nouveau
règlement de régie interne
de la Caisse populaire
de Saint-Hyacinthe.

LE RÈGLEMENT PROPOSÉ EST LE SUIVANT:

CHAPITRE I DÉFINITIONS

- Sauf si le contexte indique un sens différent, les mots suivants signifient:
 - CAISSE: La Caisse populaire de Saint-Hyacinthe.
 - CONSEIL: Le Conseil d'administration de la Caisse.
 - LOI: La Loi des Caisses d'Épargne et de Crédit (1964 SRQ C.293) et ses modifications.
 - TERRITOIRE: Le territoire défini dans la Déclaration d'association ou dans un Règlement subséquent.
 - FÉDÉRATION: La Fédération des Caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska.

CHAPITRE II BUTS

- La CAISSE est une Coopérative à caractère économique et social; elle recrute ses membres et a pour buts:
 - De recevoir leurs économies pour les faire fructifier et de leur consentir des prêts, favorisant de cette manière la pratique de l'épargne et un sain usage du crédit, ainsi que de leur rendre des services complémentaires appropriés;
 - De stimuler ainsi leur esprit d'initiative individuel et collectif;
 - De les aider en même temps à jouer un rôle actif dans leur milieu économique et social.
 - De promouvoir la coopération en général.
 - D'entretenir la fidélité à la doctrine et à l'idéal coopératifs.

CHAPITRE III RÈGLES D'ORGANISATION

- Le siège social de la CAISSE est à Saint-Hyacinthe, dans le district électoral provincial de Saint-Hyacinthe.
- Le TERRITOIRE dans lequel elle a juridiction se définit comme suit: Le district électoral de Saint-Hyacinthe.
- Son exercice commence le 1er novembre et se termine le 31 octobre.
- La CAISSE est affiliée à la FÉDÉRATION des Caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska.

CHAPITRE IV CAPITAL SOCIAL

- Un membre ne peut posséder un nombre de parts sociales supérieur à la limite fixée de temps à autre par l'Assemblée générale.
- Aucun membre ne peut transférer ses parts sociales sans l'autorisation du CONSEIL ou du gérant (directeur général)

CHAPITRE V MEMBRES

- Il existe deux catégories de membres, soit les membres ordinaires et les membres auxiliaires.
- Leur admission se fait selon la LOI.
- Outre ceux prévus par le Législateur, les membres auxiliaires sont ceux qui demeurent à l'extérieur du TERRITOIRE et qui remplissent les conditions d'admission telles que décrites dans la LOI.
- Pour démissionner, un membre doit:
 - Acquiescer ses dettes et obligations envers la CAISSE, y compris celles qui ne sont pas échues ou exigibles;
 - Donner un avis écrit de sa démission ou retirer totalement son épargne et ses parts sociales.
- Le CONSEIL peut exclure ou suspendre un membre pour les motifs prévus par la LOI.

- En cas de démission ou d'exclusion, le membre reçoit l'intérêt sur son épargne, selon le mode de calcul en vigueur.

CHAPITRE VI ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- L'Assemblée générale annuelle est convoquée par décisions du CONSEIL.
- La convocation d'une Assemblée générale spéciale se fait suivant la LOI.
- L'Assemblée générale se tient dans tout endroit du TERRITOIRE que peut fixer le CONSEIL.
- Au moins quinze jours francs avant la date de l'Assemblée générale, le CONSEIL publie une ou plusieurs annonces, dans un ou des journaux ayant une bonne diffusion dans le milieu de la CAISSE, ou transmises par un autre moyen de communication rejoignant le plus grand nombre de membres possible. De plus, un avis de convocation est reproduit sur une affiche qui est placée en vue dans les bureaux de la CAISSE.
- Si des élections doivent avoir lieu l'affiche et l'annonce comportent en outre:
 - l'indication des postes à pourvoir
 - le nom des dirigeants sortants
 - la reproduction des articles 21 et 22 du Règlement.
 Si elle est accidentelle, l'omission de transmettre l'avis à un nombre restreint de membres est sans effet.
- Le délégué d'une Société ou d'une Corporation doit produire sa lettre de créance avant le début de l'Assemblée.
- Tout changement portant atteinte au statut coopératif de la CAISSE, devra être signifié par un avis écrit adressé individuellement à tous les membres, au moins quinze jours francs avant la date de l'Assemblée générale spéciale convoquée à cet effet.

CHAPITRE VII ELECTIONS

- Est éligible toute personne physique qui est membre ordinaire de la CAISSE depuis au moins quatre-vingt-dix jours.
- Le dirigeant qui se laisse porter candidat à un autre poste électif que le sien, est tenu de démissionner, par écrit, avant l'Assemblée.
- Si le vice-président est absent, s'il refuse, s'il est incapable d'agir ou encore s'il est lui-même éligible, l'Assemblée générale choisit pour le remplacer un membre ordinaire. Ce dernier doit se récuser s'il accepte d'être candidat.
- Le secrétaire de la CAISSE est d'office secrétaire d'élection, mais il doit se récuser s'il est lui-même éligible. L'Assemblée choisit alors pour le remplacer un membre ordinaire qui doit se récuser s'il accepte d'être candidat.
- Avant les élections, le président d'élection donne le nom des dirigeants sortants de chacun des trois Conseils selon l'ordre établi par la LOI.
- Le président d'élection reçoit et inscrit une à une les mises en candidature qui sont proposées et appuyées par des membres ayant droit de vote, pour chacun des trois Conseils, dans le même ordre précité.
- Une fois les mises en candidature terminées, le président demande à chaque candidat, en commençant par le dernier, s'il accepte. Dans chaque cas, l'acceptation du candidat doit être fournie sur le champ verbalement ou, en cas d'absence, par un écrit signé de sa main. À défaut de telle acceptation, le candidat n'est pas éligible.
- Si le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de postes à combler, le président les déclare élus.
- Si leur nombre dépasse le nombre de postes à combler, le président appelle le scrutin.
- S'il y a élection, à la demande du président, l'Assemblée générale choisit alors au moins

deux scrutateurs parmi les membres, pour la période des élections. Cependant tout scrutateur doit se récuser si au moment de l'une ou l'autre élection, il se laisse porter candidat; il est remplacé sur le champ par un autre membre qui n'est pas candidat.

- Le vote se donne au scrutin secret, au moyen de bulletins approuvés par le secrétaire et distribués par les scrutateurs aux membres ayant droit de vote. Les membres qui votent inscrivent sur le bulletin le ou les noms des candidats de leur choix.

- Le secrétaire d'élection, assisté des scrutateurs, dépouille les bulletins que ces derniers ont recueillis et il vérifie s'ils sont authentiques; il s'assure en outre que le nombre de noms sur le bulletin est le même que le nombre de postes à combler.

- Les bulletins sont remis au président d'élection avec le résultat du dépouillement; le secrétaire d'élection doit les détruire après l'Assemblée, sauf si l'Assemblée générale en a décidé autrement.

- En cas d'égalité des voix entre les candidats, le président d'élection a droit à un vote prépondérant; il peut toutefois demander un nouveau tour de scrutin. En cas d'une nouvelle égalité des voix, il se doit de donner son vote prépondérant.

- Le président donne le ou les noms des candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de votes, et le ou les proclame élus.

- Le détail du scrutin peut être dévoilé, séance tenante, à la demande d'un candidat défait ou de la majorité de l'Assemblée.

- Si le détail du scrutin a été dévoilé, un candidat ou la majorité des membres présents qui ont droit de vote peuvent exiger qu'il soit procédé séance tenante, à un deuxième recotage qui sera définitif.

- Le président proclame finalement les élus.

- Tous les membres-dirigeants devront déposer au CONSEIL dans les 60 jours suivant leur élection ou leur nomination une déclaration écrite mentionnant leurs intérêts:
 - dans les Corporations, Sociétés ou Entreprises;
 - dans des immeubles à revenus;

La déclaration doit mentionner tous les emplois et les postes d'administrateurs occupés, ainsi que tous les emprunts de plus de 2 000 \$ contractés auprès des personnes ou Institutions autres que les Institutions financières. Cette déclaration sera renouvelable à chaque année. Un membre-dirigeant qui ne produit pas la déclaration dans les délais requis ne pourra exercer ses fonctions. Enfin, un membre-dirigeant qui fait sciemment une déclaration fautive ou incomplète devient inhabile à exercer une fonction élective pour 5 ans.

CHAPITRE VIII RÉVOCAATION DES DIRIGEANTS ÉLUS

- La révocation des dirigeants élus se fait suivant la LOI.
- Si l'Assemblée générale spéciale est convoquée pour révoquer une partie seulement des membres de l'un des Conseils ou de la Commission de crédit, chacun des dirigeants en cause doit être nommément mentionné dans l'avis de convocation et, le cas échéant, dans la requête.
- Si plus d'un dirigeant est mis en cause, il faut une proposition distincte pour chacun d'entre eux.
- Un seul bulletin est alors distribué pour tous les votes. En ce cas, le vote se donne en indiquant sur le bulletin, en regard du nom de chaque dirigeant en cause, si on est "pour" ou "contre" la révocation.
- Lorsqu'il devient impossible par suite des révocations, de former quorum au sein du Conseil d'administration ou du Conseil de sur-

veillance, les remplaçants sont élus séance tenante, par l'Assemblée, pour la durée non écoulée des fonctions des dirigeants révoqués, pourvu toutefois que l'avis de convocation ait fait mention d'élections possibles.

- Les dispositions du chapitre VII qui sont conciliables avec le présent chapitre s'appliquent aux révocations et aux élections qui les suivent, en y faisant les changements qui s'imposent.

CHAPITRE IX CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Le CONSEIL se compose de neuf administrateurs qui, à la première réunion, procèdent par suffrage secret pour chacun des postes, sans mise en candidature. On doit alors faire autant de tours de scrutins que nécessaire pour dégager une majorité absolue; à compter du deuxième tour, seuls sont éligibles, les administrateurs qui ont recueilli un ou des votes au tour précédent; cessent toutefois d'être éligibles celui qui a obtenu le moins de votes et ceux qui sont à égalité avec lui, sauf si cela a pour effet de laisser moins de deux personnes sur les rangs.
- Le CONSEIL se réunit aussi souvent que nécessaire, aux bureaux de la Caisse ou à tout autre endroit qu'il désigne, sur convocation du président, du secrétaire, du gérant ou de deux administrateurs.

- Le CONSEIL exerce tous les pouvoirs de la Caisse qui ne sont pas attribués expressément à un autre organe de décision par la LOI ou le Règlement. Le CONSEIL, notamment:

- Planifie la poursuite des objectifs économiques et sociaux de la CAISSE et les adapte aux exigences de l'intercoopération;
- Embauche ou congédie le gérant, après avoir consulté la FÉDÉRATION à cet égard;
- Embauche les employés, les congédie et règle leurs conditions d'emploi, en s'inspirant des normes recommandées par la FÉDÉRATION; il peut déléguer ces pouvoirs au gérant, s'il le juge opportun;
- Emprunte, contre les garanties requises, sur autorisation de la FÉDÉRATION.
- Décide de l'acquisition et de l'aliénation des immeubles, aux conditions de la LOI.
- Reçoit et approuve les budgets, de même que les États financiers.

- Si une vacance survient au CONSEIL, en cours d'année, les administrateurs doivent la combler dans les soixante jours qui la suivent.

CHAPITRE X CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Le Conseil de surveillance est formé de trois conseillers qui élisent parmi eux un président et un secrétaire, à la première réunion qui suit l'Assemblée générale ou s'est tenue l'élection.

- Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la Caisse, mais au moins tous les trois mois ou suivant la fréquence déterminée par l'Assemblée générale.

- Les réunions se tiennent généralement aux bureaux de la CAISSE et peuvent être convoquées par le président du Conseil de surveillance ou de deux conseillers.

- Le Conseil de surveillance remplit les devoirs que la LOI lui impose et, notamment, utilise toutes les mesures à sa disposition:

- Pour qu'il soit mis fin sans délai, chez les dirigeants et les employés, à toute situation durable de conflit d'intérêt risquant d'être préjudiciable à la CAISSE;
- Pour que des solutions prévues par la LOI et le Règlement soient apportées, lorsqu'un dirigeant est incapable d'agir, ou qu'un administrateur s'absente sans justification de 3 réunions en moins d'un an, un commissaire de crédit de 5 réunions, et un conseiller de surveillance de 2.

- Il doit en outre évaluer de temps à autre:
 - Le niveau de satisfaction des membres;
 - L'apport social de la CAISSE dans son milieu.

- Le Conseil de surveillance doit présenter un rapport par écrit de ses activités à chaque Assemblée générale annuelle.

CHAPITRE XI COMMISSION DE CRÉDIT

- La Commission de crédit est formée de trois commissaires qui élisent parmi eux un président et un secrétaire à la première réunion qui suit l'Assemblée générale ou s'est tenue l'élection. Un adjoint au secrétaire est désigné parmi les personnes habilitées à autoriser des prêts.

- La Commission de crédit fixe ses jours de réunions et règle tout ce qui concerne son fonctionnement.

- Les réunions se tiennent généralement aux bureaux de la CAISSE et sont convoquées par le président, le secrétaire ou le gérant.

- Sauf dans le cas où l'unanimité est requise par la LOI, les décisions des commissaires sont prises à la majorité des voix.

- Un membre dont le prêt a été refusé, peut logger un appel par écrit, auprès du gérant. Ce dernier doit alors transmettre au CONSEIL sans délai, l'appel logé du membre. Le président de la Commission de crédit et le membre concerné sont par la suite convoqués devant le CONSEIL par le secrétaire de la CAISSE, au moyen d'un avis écrit indiquant le lieu et la date de l'audition. La Commission de crédit peut décider de déléguer un autre commissaire, en remplacement du président. S'il s'agit d'un prêt consenti par délégation, le gérant et la personne autorisée qui a fait l'étude de la demande d'emprunt sont convoqués par le CONSEIL en remplacement de la Commission de crédit.

- La Commission de crédit exerce les pouvoirs que la LOI lui confère et, notamment:
 - Administre les politiques établies par le Conseil et détermine les conditions en ce qui concerne les prêts, sauf pour le taux d'intérêt, à l'intérieur des normes prévues aux chapitres XII et XIII;
 - Examine la valeur morale et la situation financière des emprunteurs, les motifs de leurs demandes et leur solvabilité;
 - Étudie les rapports sur les prêts consentis par délégation;

- Voit au respect des engagements pris par les emprunteurs;

- Fait rapport par écrit à l'Assemblée générale annuelle et fait également rapport au CONSEIL sur demande.

- La Commission de crédit peut toutefois déléguer au gérant, à son adjoint ou au directeur du Service de crédit, son pouvoir d'autoriser des prêts selon les modalités et restrictions légales jusqu'à concurrence du montant autorisé par l'Assemblée générale. Cette délégation est sujette, en outre des conditions fixées par la Commission de crédit, aux règles qui suivent:

- Elle ne s'applique pas au prêt requis par un dirigeant ou un employé, ou destiné à être garanti par lui, ni au prêt demandé par un membre de sa famille immédiate ou par une Corporation ou Société dont il est membre ou actionnaire;
- Le gérant doit faire rapport sans délai à la Commission de crédit, par écrit, de tous les prêts consentis par délégation;

- Il doit de plus transmettre par écrit à la Commission de crédit toute demande de prêt signée et refusée.

CHAPITRE XII POUVOIR D'EMPRUNT DES MEMBRES

- Les membres réunis en Assemblée générale:

- déterminent de temps à autre, le pouvoir d'emprunt qu'un membre peut obtenir sur simple signature, exclusion faite des Sociétés et Corporations.
- donnent le pouvoir à la Commission de crédit de prêter à un membre un montant supérieur à cette limite, à la condition qu'elle obtienne au préalable l'autorisation de la FÉDÉRATION.

- Pour l'application de cette limite, on ne calcule pas les sommes prêtées à des fins professionnelles, commerciales ou industrielles, ni les sommes qui sont pleinement garanties:

- Par hypothèque ou vente à réméré;
- Par des parts sociales ou des dépôts d'épargne;
- Par transport de police d'assurance-vie, jusqu'à concurrence de la valeur de rachat;
- Par le crédit de l'État;
- Par nantissement agricole ou forestier;
- Par transport de valeurs mobilières; ou
- Par transport de créance, général ou spécial.

CHAPITRE XIII AUTORISATION DE LA FÉDÉRATION

- Les prêts suivants doivent être préalablement autorisés par la FÉDÉRATION:

- Tout prêt qui porterait la somme globale due par l'emprunteur à plus de 100,000\$ à l'exception des prêts garantis par nantissement de parts sociales ou de dépôts d'épargne.
- Tout prêt, supérieur à la limite permise, consenti à une Société ou Corporation, ou accordé pour des fins professionnelles, commerciales ou industrielles.
- Tout prêt, supérieur à la limite permise, sur transport des créances ou de valeurs mobilières autres que celles dont traite la LOI.

- Nonobstant les exceptions du chapitre précédent, à moins que le montant global, pour un même emprunteur, ne soit inférieur à la limite permise des prêts, ledit prêt peut ou pourra être majoré de la somme des épargnes et parts sociales données en garantie.

- Aux fins du présent chapitre, l'escompte d'effets négociables doit être considéré de la même manière qu'un prêt.

CHAPITRE XIV OFFICIERS

- Le président de la Caisse est le premier officier en autorité. Il détient cette autorité du CONSEIL et l'exerce sous son contrôle. A ce titre de premier officier:

- Il est le représentant et le porte-parole officiel de la CAISSE;
- Il préside les Assemblées générales et les Assemblées du CONSEIL;

- Il est membre d'office de tous les Comités et Commissions formés par le CONSEIL;

- Il voit à la réalisation des objectifs de la CAISSE et s'assure de l'exécution des décisions du CONSEIL;

- Il s'acquiesse des autres devoirs attachés à sa charge ou qui lui sont spécifiquement confiés par le CONSEIL.

- Le secrétaire de la CAISSE assure le secrétariat de l'Assemblée générale et des Assemblées du CONSEIL.

Il a la garde, au siège social, des registres des règlements et des procès-verbaux du CONSEIL et de l'Assemblée générale et il en fournit des extraits. Le CONSEIL peut nommer un secrétaire administratif, qui n'est pas requis d'être administrateur, pour assister le secrétaire dans l'exercice de ses fonctions.

- Le CONSEIL confie la gestion de la CAISSE à un gérant, et il en fixe les conditions d'emploi en conformité avec la LOI. Le gérant exerce sa fonction sous l'autorité du CONSEIL, notamment:

- Contrôle l'ensemble des activités de la CAISSE et exécute les décisions du CONSEIL et de la Commission de crédit;

- Dresse et présente au CONSEIL les États financiers, les budgets et le compte-rendu annuel;

- Dirige le personnel, suspend les employés si nécessaire et soumet à la décision du CONSEIL les nominations et les congédiements; le CONSEIL peut cependant lui accorder des pouvoirs plus étendus en vertu de l'alinéa c) de l'article 47 du Règlement;

- Tient le fichier des membres;

- Fournit les renseignements requis par le Conseil d'administration, le Conseil de surveillance, la Commission de crédit ou par l'Assemblée générale, mais en respectant, dans ce dernier cas, le caractère confidentiel des opérations des membres;

- Fournit des extraits des procès-verbaux du CONSEIL et de l'Assemblée générale, lorsque requis par la LOI;

- Agit comme intermédiaire entre les membres et les dirigeants;

- Collabore avec le président à la représentation officielle de la CAISSE;

- Siège au CONSEIL avec voix consultative seulement, sauf s'il est administrateur.

Il est strictement interdit au gérant de permettre ou de tolérer qu'un membre porte son compte d'épargne à découvert ou de conserver un ordre de paiement sans provision suffisante à moins que le cas puisse être régularisé dans les délais raisonnables en vertu de son pouvoir de prêter.

CHAPITRE XV PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE

- Aux fins du présent chapitre, le mot "assemblée" signifie l'Assemblée générale des membres de la CAISSE, ou encore, l'Assemblée de son Conseil d'administration, de sa Commission de crédit, ou de son Conseil de surveillance.

- La procédure suivie dans les Assemblées doit être conforme à la LOI, au Règlement et aux principes de la démocratie.

- Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf lorsqu'il est autrement prescrit par la LOI ou le Règlement.

- En cas d'absence, de refus ou d'incapacité d'agir du président, toute Assemblée est présidée par le vice-président ou, à défaut, par un membre choisi parmi ceux qui ont droit de vote.

- En cas d'absence, d'incapacité ou de refus d'agir, le secrétaire est remplacé, pour les fins de l'Assemblée, par un membre choisi parmi ceux qui ont droit de vote.

- Le président de l'Assemblée décide des questions de procédure. Il ne peut proposer ni appuyer de résolution, sauf à la Commission de crédit et au Conseil de surveillance, à moins de céder sa place comme président pour la durée du débat.

- Dans ses décisions, le président peut s'inspirer des règles généralement admises dans les Assemblées délibérantes, mais il conserve toute sa discrétion à cet égard.

- S'il est dûment appuyé, un membre peut en appeler à l'Assemblée de toute décision du président, sauf lorsque le renversement de cette décision amènerait une violation de la LOI ou du Règlement.

- En cas d'égalité des voix, le président a droit à un vote prépondérant; il peut toutefois demander un nouveau tour de scrutin. En cas d'une nouvelle égalité des voix, il se doit de donner son vote prépondérant.

- Celui qui est membre depuis moins de quatre-vingt-dix jours n'a pas le droit de voter ni de proposer une résolution.

- Le secrétaire et les scrutateurs conservent leur droit de vote.

- Les membres auxiliaires ont le droit d'être convoqués aux Assemblées générales, d'y assister et de participer aux délibérations avec voix consultative seulement.

- Sous réserve des dispositions applicables du présent chapitre, la procédure d'élection et de révocation des dirigeants élus se déroule suivant les articles 21 à 44 du Règlement.

- À toute Assemblée, le vote se prend à main levée ou par assis et levés, mais il y a scrutin secret:

- Lorsqu'il est autrement prévu au Règlement;

- Lorsqu'un membre est concerné en tant qu'administrateur, conseiller ou commissaire, ou si le sujet à l'étude est l'un de ceux dont il est question à l'article 84 du Règlement;

- Lorsqu'il est réclamé par 25% des membres présents qui ont droit de vote à l'Assemblée générale, 20% à l'Assemblée du CONSEIL, ou un dirigeant aux autres Assemblées.

- Outre les exigences de la LOI et sauf à l'Assemblée générale, tout membre doit se retirer pendant les délibérations, après avoir exposé son point de vue, si le sujet à l'étude peut mettre en cause, directement ou indirectement:

- Son intérêt personnel;

- Celui d'un membre de sa famille immédiate;

- Celui de son employeur ou encore d'une Corporation ou Société dont il est membre actionnaire;

- Sauf permission du président, les interventions, à l'Assemblée générale, ont lieu selon les règles qui suivent:

- Le droit de parole d'un participant est limité à trois minutes par proposition, question ou intervention;

- Celui qui a formulé une proposition prend la parole le premier;

- Un participant a droit de parler une deuxième fois sur le même sujet, à condition que le débat ne soit pas terminé et qu'il ait des éléments nouveaux à apporter. Il ne peut cependant le faire que lorsqu'il n'y a plus de membre qui désire s'exprimer une première fois sur la question;

- Il est permis à un même participant de poser deux questions successives, mais seulement lorsque personne d'autre n'a de question ou d'intervention à formuler entre-temps.

- Une proposition est irrecevable si elle n'est pas appuyée avant lorsqu'il s'agit d'un point d'ordre ou d'une question de privilège.

- Un sous-amendement ne peut pas être amendé.

- Les délibérations et décisions de toute Assemblée sont constatées par un procès-verbal rédigé par le secrétaire et consigné par lui, dans un registre spécial, qui est conservé au siège social, après adoption, ce procès-verbal est signé par le président et le secrétaire ou leurs remplaçants. Le secrétaire peut en fournir des extraits à ceux qui y ont droit.

CHAPITRE XVI FONDS SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

- Il est créé, par le présent Règlement, un fonds devant servir à des fins sociales et communautaires.

- Le fonds est gouverné selon les règles prévues à la LOI.

- Le CONSEIL fait rapport de son utilisation lors de chaque Assemblée générale annuelle.

CHAPITRE XVII DISPOSITIONS FINALES

- La CAISSE informera sans délai la FÉDÉRATION de toute modification à son Règlement.

- Le présent Règlement entrera en vigueur dès son acceptation par l'Assemblée générale.

Ma Caisse, elle est différente: j'y participe!

Le doyen
des journaux
français
d'Amérique.

le COURRIER
DE SAINT-HYACINTHE

Nous écrivons l'Histoire de
Saint-Hyacinthe et de la région
depuis 1853...

128 ANNÉES

à votre service...

Dans "votre"
du mercredi, vous y trouvez:

- des nouvelles locales et régionales
- résultat des lotos
- lettres ouvertes
- page finance
- scène municipale
- horaire des loisirs
- La Pensée
- page féminine
- page voyage
- annonces classées
- avis de la ville de Saint-Hyacinthe
- 13 cahiers spéciaux
- des chroniques exclusives
- Quelques pages de notre histoire...
- rumeurs de ma ville
- page éditoriale
- caricature
- bourse de Montréal
- chronique
- les échos Raminska
- spectacles
- histoire de la ville de Saint-Hyacinthe
- mots croisés
- films à la TV
- avis de décès
- des encans
- des photos exclusives
- le coin de la détente
- jeunes naturalistes
- dossier AFÉAS

pages
reportages
sur les
élections
provinciales

ENDROITS

- Grand Saint-Hyacinthe
- La Présentation
- Saint-Barnabé-Sud
- Saint-Bernard de Michaudville
- Saint-Charles
- Saint-Denis
- Saint-Damase
- Saint-Jude
- Sainte-Madeleine
- Saint-Thomas d'Aquin
- Saint-Dominique
- Sainte-Hélène
- Saint-Hugues
- Saint-Liboire
- Saint-Nazaire
- Saint-Pie
- Sainte-Rosalie
- Saint-Simon
- Saint-Théodore d'Acton
- Upton
- Acton Vale
- Saint-Valérien
- Sainte-Christine
- Saint-Aimé
- Saint-Marcel
- Saint-Ours
- Mont Saint-Hilaire
- Saint-Césaire
- Saint-Jean-Baptiste
- Beloil
- Saint-Antoine
- Saint-Marc

LES HEBDOS RÉGIONAUX
ASSOCIATION DES ÉDITEURS
DE LA PRESSE HEBDOMADAIRE
RÉGIONALE FRANCOPHONE

A

le COURRIER
DE SAINT-HYACINTHE

c'est lu!

le COURRIER
DE SAINT-HYACINTHE

PLUS DE 195 DÉPOSITAIRES
ET
90 CAMELOTS

le COURRIER
DE SAINT-HYACINTHE



est membre